



SEANCE DU 12 septembre 2022

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal du 13 juin 2022 260
2. Démission de Mme Sabine PREMAND SPERANDIO et élection au sein de la Commission "Edilité & Urbanisme" 261
3. Présentation du projet de développement de la zone sportive du "Verney" 262
4. Demande d'un crédit pour l'organisation des Championnats du monde 2025 de Pump Track 268
5. Développement du postulat de Mme Sandy CRAUSAZ intitulé "Monthey, ville jouable ?" 274
6. Développement du postulat de M. Claude BESSE et Mme Sandy CRAUSAZ intitulé "Initiation au jardinage urbain" 279
7. Réponse au postulat de M. Mathieu COUTURIER nommé "Pour une meilleure intégration de la petite reine" 285
8. Réponse au postulat de M. Guillaume SONNATI nommé "Monthey, ville intégrée au pôle muséal cantonal" 290
9. Réponse à la question écrite de M. Fabien THETAZ intitulée "Gouvernance de la piscine : état des lieux et perspectives" 292
10. Réponse à la question écrite de M. Guillaume SONNATI intitulée "L'avancée du dossier dit FAMSA SA" 294
11. Réponse à la question écrite de M. Guillaume SONNATI intitulée "Bilan du projet-pilote du potager urbain" 296
12. Réponse à la question écrite de Mme Karine BRESSAN intitulée "L'inventaire des collaborations intercommunales" 299
13. Divers 302
14. Annexes 311



1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal du 13 juin 2022

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

Je vous souhaite la bienvenue et ouvre officiellement le Conseil général du 12 septembre 2022. Je salue la présence de : monsieur Stéphane Coppey, président de la Ville ; des membres du Conseil municipal ; de monsieur Simon Schwery, secrétaire municipal ; des chefs de service présents ; de madame Laurence Mauve, responsable de la salle ; des représentants de la presse ; ainsi que des citoyens présents dans le public.

La convocation vous est parvenue le 12 août 2022 soit dans les délais impartis par notre règlement. Nous pouvons donc siéger.

Je passe la parole à monsieur Burri pour l'appel nominatif.

Intervention de M. Robert Burri (PS-GC), secrétaire du Conseil général

Bonsoir chers collègues, je vous invite à répondre clairement à l'appel de votre nom.

AMBROZINHO Adrienne, ANTHAMATTEN Carole, BELLWALD Antoine, BERGER Claude, BERNER Alain excusé, BESSE Claude, BLUMENTHAL Blanka, BOEMI Jean-Charles, BORGEAUD Clément excusé, BORGEAUD Joséphine excusée, BRESSAN CESCATO Karine, BREU Catherine, BURRI Robert, CAILLET-BOIS Fabrice, CALOZ Aline, CARDOSO David excusé, CARRUZZO Catherine, CASPANI THURRE Diane excusée, CHALOKH Sara excusée, CHRISTE Lucien, CLERC Yvan, CONTAT Céline excusée, COPPEX Chantal, COTTET Guillaume, COUTURIER Mathieu, CRAUSAZ Sandy, CRISTINA Jeanne, DAYEN Caroline, DEFAGO Sylvain, D'ERRICO Adrien, DUCHOUD Andrea, FAUST Pierre-Yves excusé, FELLAY Selma, FRANC Mélanie, GARCIA Jonathan excusé, GISCHIG Bastien excusé, JORIS Guillaume, LABANTI Thérèse, LAUNAZ PERRIN Eliane, MARET Denis excusé, MARIETAN David, MARTORANA Didier, MISSILIEZ Isabelle, MOTTET Mathilde, MULTONE Nancy, MULTONE Stéphane, NANCHEN Jacqueline, NANCHEN FERNANDEZ Catherine, OSTRINI Olivier, RABOUD Damien, RIESLE Gérald, RIME Gaele, ROSERENS Pascale, ROUVINEZ Marie-Soline, SCHALLER Flavien, SONNATI Guillaume excusé, THETAZ Fabien, TUOR Mama Jacky, VISENTINI Michèle, VUADENS Laetitia.

Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Il y a donc 48 membres du Conseil général présents ce qui est largement au-dessus du quorum de 31 membres exigés par l'art. 18 de notre règlement.

Le Bureau souhaite vous transmettre quelques informations.

Premièrement, une révision du Règlement communal d'organisation est prévue pour la session de décembre. Une commission sera nommée en temps et en heure afin d'étudier le sujet dans le détail et vous fournir un rapport.



La présentation du PAZ : vous avez été conviés comme citoyens, une information complémentaire vous parviendra de la part de la chancellerie. Vous pouvez déjà noter que les séances d'informations auront lieu demain 13 septembre et le 20 septembre prochain.

Pour l'année 2023, vous pouvez noter les dates suivantes :

Lundi 20 mars 2023, lundi 19 juin 2023 pour l'étude des comptes 2022, lundi 18 septembre 2023, lundi 18 décembre 2023 pour le budget 2024.

A noter que le Bureau décidera si le plénum de novembre de cette année aura lieu en fonction des sujets et si on en a besoin, vous recevrez rapidement une information.

Je tiens à remercier la Municipalité ainsi que Monthey Tourisme : vous avez pu le voir sur vos chaises, vous avez toutes et tous reçu quelques cadeaux, c'est de la promotion pour la ville de Monthey avec un sac, un stylo et quelques autres choses. Et c'est important, je pense que vous les receviez aussi, que vous soyez au courant de ce genre d'actions, car vous êtes d'une part représentants de la population mais aussi des ambassadeurs de la ville de Monthey.

Je tiens aussi à remercier les personnes qui étaient présentes à la sortie du Conseil général. On a passé un chouette moment et pour ceux qui n'étaient pas là, on vous a transmis le livre qui a été présenté lors de cette séance. Si vous ne l'avez pas reçu, vous pouvez passer à la fin du plénum pour le prendre ici au Bureau.

Voilà pour les informations diverses, on passe à l'approbation de l'ordre du jour.

Est-ce qu'il appelle à des remarques ? Certains s'y opposent ? S'abstiennent ?

Très bien, il est donc accepté à l'unanimité et nous passons à l'approbation du PV du 13 juin passé. Est-ce qu'il y a des remarques quant à ce PV ?

Certains s'opposent à ce PV ? S'abstiennent ?

Très bien il est donc aussi accepté à l'unanimité. Je remercie monsieur Burri pour le travail effectué.

Nous passons tout de suite au point 2 de l'ordre du jour, qui est la démission de madame Sabine Premand Sperandio et l'élection au sein de la Commission "Edilité & Urbanisme".

2. Démission de Mme Sabine PREMAND SPERANDIO et élection au sein de la Commission "Edilité & Urbanisme"

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Suite à la démission de madame Sabine Premand Sperandio, le Conseil municipal a élu madame Thérèse Labanti pour le groupe du Centre, en séance du 16 mai 2022, avec effet au 1er août 2022.

Pour notre part, il nous faut maintenant remplacer la suppléante du groupe LE CENTRE à la commission « Edilité et Urbanisme ».

La parole est au Centre, qui souhaitez-vous présenter ?



Intervention de M. Flavien Schaller (LE CENTRE)

Monsieur le président, mesdames et messieurs les municipaux,

Pour la succession de madame Sperandio à la commission « Edilité et Urbanisme », nous proposons sa successeure, madame Labanti et nous proposons également de procéder à un vote tacite si l'assemblée le veut bien.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Très bien, est-ce qu'il y a d'autres candidatures ?

Très bien, alors je sou mets au vote. Si l'assemblée est d'accord, on passe à un vote tacite pour l'élection de madame Labanti. Puisqu'il n'y a qu'une personne pour un poste, on va donc procéder de la sorte : il faut deux tiers d'acceptation, vu que c'est une modification du règlement.

Alors, les personnes qui refusent cette modification peuvent se lever maintenant ; s'abstiennent ; très bien donc à l'unanimité vous acceptez l'élection tacite de madame Labanti. On vous souhaite la bienvenue aussi au sein de ce Conseil et pour tout le travail à venir.

Félicitations pour votre nomination comme membre suppléante de la commission "Edilité et urbanisme".

Nous passons au point suivant qui est la présentation du projet de développement de la zone sportive, dite du Verney.

3. Présentation du projet de développement de la zone sportive du "Verney"

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

La municipalité souhaite vous présenter le projet de développement de la zone sportive du "Verney" à la suite de la présentation à la population du 25 août dernier. A la suite de la présentation de la municipalité, vous pourrez poser vos questions.

Je passe donc la parole dans l'ordre à monsieur Contat. Ensuite, monsieur Cottet et finalement monsieur le président Coppey.

Intervention de M. Pierre Contat, Municipal en charge du dicastère Sports, Jeunesse & Intégration

Bonsoir, tout le monde, salutations à tous ceux que je n'aurais pas vus auparavant.

J'étais en train d'essayer de me préparer avec mes deux portables parce que j'ai d'autres choses en même temps. Donc l'idée, c'est de vous présenter le concept général de la zone sportive, parce que le point suivant, le pumtrack, c'est un projet qui s'insère dans cette zone sportive.

L'idée, c'était de vous montrer cette photo en 3D qui a été préparée, parce qu'elle permet d'avoir une vision globale. Ici, vous reconnaissez la patinoire, actuellement le stade, avec les vestiaires qui vont rester.



Par contre, tout le reste, ici, va être modifié. Vous voyez que le parking, qui est plus ou moins ici, va se déplacer ici avec une forme d'ellipse. Certainement que Gilles vous en parlera tout à l'heure, mais il y aura autant de places de parc ici que tout ce qu'il y avait là. Il y aura ici un projet didactique pour les vélos. Ici également quelques jeux. Et puis la zone sportive en tant que telle, ce sera ici avec : le pumtrack, le skatepark, quelques jeux et puis un streetfoot, un streetbasket, et un terrain de beachvolley.

Voilà un peu ce développement sportif, je pense que c'était important que vous vous rendiez compte de ce que ça va donner en termes de surfaces également.

Je vais rentrer un petit peu dans les détails, en essayant d'aller quand même assez vite, vous voyez qu'il y aura un jardin de la circulation. Il sera utilisé par nos policiers dans le cadre de l'école, mais aussi par les familles. Il y aura aussi quelques modules de dextérité pour les enfants. On a été approchés par l'Union Cycliste Montheysanne, qui aimerait aussi faire quelques développements avec les enfants. Donc on veut bien vous expliquer que cette zone sera dévolue à tout le monde et pourra être utilisée par les associations et les clubs sportifs. Voilà ce que je disais avant, à côté de l'entrée de la patinoire, ces jeux pour les enfants. Ce ne sera pas exactement tout ceux qu'on voit là, mais ça y ressemblera.

On se déplace maintenant dans le vif du sujet, avec la partie vraiment sport. Ce qui est important de savoir, c'est que ce skatepark et ce pumtrack étaient de toute façon prévus avant qu'on imagine des championnats du monde. C'est vraiment une opportunité qui est arrivée en quelques semaines, qui a fait que tout d'un coup, les championnats du monde ont été donnés à la Suisse, au Valais. Il y aura sept disciplines différentes et l'une de ces disciplines, c'est le pumtrack que vous voyez là et qui va être construit par opportunité pour un championnat du monde, donc validé pour des compétitions, mais je le répète, il pourra être utilisé par monsieur et madame tout le monde, en dehors des compétitions.

Voilà la zone derrière où vous voyez qu'on aura des jeux d'eau manuels pour les jeunes, des jeux de mobilité interactifs. Et aussi un petit coin pique-nique et rencontres. L'idée de nouveau, c'est d'inciter à faire des activités plutôt que de rester dans un canapé avec des jeux électroniques ou un natel.

Je crois que j'ai fait le tour. Voilà, c'étaient quelques petits exemples de la première photo. À partir de là, on va parler aussi biodiversité et là, c'est mon homologue Gilles Cottet qui va prendre le relais. Voilà.

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement

Merci Pierre.

Effectivement, les changements de cette zone que les Montheysans connaissent bien et pratiquent depuis 40 ans, on en parlera tout à l'heure. On a voulu remettre aussi l'Homme au centre du projet du Verney. Cette zone sportive, ça va être un poumon de plus dans notre ville. On en a 5 assez importants, que vous connaissez tous : le parc du Crochetan, le parc de la Torma, le parc du Cinquantoux, le pavillon des



Mangettes, la Maison Blanche. Et puis des interventions ponctuelles qu'on a réalisées ces dernières années, par exemple le quai de la Vièze ou la place du Comte vert.

Donc, c'est un endroit où les gens vont vivre, vont passer une partie de leur journée. Aujourd'hui, on descend au Vernet, on va voir un match, on va à un entraînement, on va chercher les gamins, on revient. Ce n'est pas un endroit où on passe une partie de la journée. Ce qui a été voulu aujourd'hui par les services, respectivement par les mandataires, c'est ce changement : ça va devenir un lieu de vie de notre communauté de notre commune de Monthey.

Vous voyez là des images de synthèse, je ne sais plus si on verra tout à l'heure un plan un peu plus général, mais on a effectivement 23'000 m² et sur ces 23'000 m², il n'y a pas loin de 140 arbres et essences qui n'existent pas aujourd'hui et puis qui vont être plantés. On a veillé à ce que sur ces 23'000 m², près de 75% de la surface soit perméable. Donc il y aura très peu de goudron. Il y en aura quand même une partie par exemple pour faire du roller ou autres, mais sinon ce sera du gravillon. C'est tout à fait dans l'esprit actuel. Donc, c'est clairement aussi un endroit où il y aura une biodiversité. C'est une réponse, c'est un levier politique et clairement sportif contre le réchauffement climatique.

Il y aura quand même quelques plantations en bac vers l'entrée, tout simplement pour qu'on puisse continuer à organiser de grandes manifestations, par exemple avec un chapiteau, une scène pour un festival, qu'on pourrait déplacer. Donc une petite partie de ces arbres seront amovibles, comme c'est le cas aussi en ville à certains endroits pour qu'on puisse aussi utiliser cette place, comme on l'a toujours fait, pour d'autres manifestations que des manifestations sportives.

Voilà, donc, je vous parlais d'un espace de vie. L'idée, c'est de susciter la pratique d'une mobilité douce évidemment. Cette zone des Verney, elle est à peu près à équidistance entre la ville, sous gare et puis le Rhône, les Rives-du-Rhône, la digue du Rhône, la zone des Mangettes que vous connaissez. Il y aura une véritable voie verte finalement qui relie ces pôles avec une offre de vélos qui est et qui sera encore plus cohérente. Cela fera l'objet d'une autre intervention tout à l'heure dans le cadre du postulat de Mathieu et auquel on répondra.

Finalement il y a des tracés et des infrastructures de mobilité qui existent et qui seront renforcés. Il y a aussi des synergies avec le site chimique. Vous savez qu'il y a un immense parking pour les collaborateurs qui est vide le week-end, qui est vide le soir et avec lequel on pourra renforcer des synergies. C'est déjà le cas aujourd'hui, quand il y a certains tournois où certaines grandes manifestations et puis je l'ai dit, cette proximité avec la zone des Mangettes.

Les réseaux de mobilité pour terminer. La patinoire, on a de la peine à chiffrer ça, mais elle a 40 ans cette année. Elle a été construite en 1982. À cette époque-là, il y avait 11'000 habitants à Monthey. Donc aujourd'hui, on est dans un autre contexte avec d'autres fréquences, d'autres flux ; il y a une multitude de nouveaux sports qui ont été construits autour de cette patinoire et puis qui suscitent un autre attrait. Il faudra que les services suivent. C'est pour ça que, en l'occurrence, mon service est mêlé à ce projet dans la construction parce qu'il y a tout un tas de services là-dessus : l'éclairage, les routes, la gestion de l'eau, les eaux de surface et autres.

Finalement il s'agit d'intégrer ce nouvel outil, ce nouvel écrin des Montheysans dans la politique de mobilité de la ville. On a parlé des pistes cyclables tout à l'heure.



MobiChablais aujourd'hui ne s'arrête pas au Verney, mais c'est prévu, donc ça ne sera pas pour 2023, mais pour 2024 quand les premiers travaux auront démarré. Il sera assez facile d'implanter un nouvel arrêt qui s'appellera Verney, à proximité et d'intégrer cet arrêt à l'horaire avec une desserte à préciser, mais qui pourrait être à la demi-heure, voire probablement au quart d'heure.

Dans ce cadre-là, il y a aussi un plan directeur des deux-roues, duquel on parlera dans un tout petit moment.

Et puis finalement, les accès des Montheysans, les accès principaux à cette zone : il y en a trois. Le premier c'est le Monthéolo, c'est l'endroit où on peut passer sous le train sous la ligne du Tonkin, vous le connaissez tous. Il est aujourd'hui, il faut l'avouer, un petit peu insécurisant pour les deux-roues notamment. Sachez que dans le budget que vous allez approuver dans quelques semaines dans quelques mois ici-même, il y a un montant de 650'000 francs pour sécuriser, pour mettre en site propre la partie vélo descendante. Vous savez qu'aujourd'hui cette zone-là est un petit peu difficile.

Donc il est prévu dans le budget d'intervenir sur ce site et c'est très important finalement pour l'accès à sous-gare, respectivement à la zone du Verney.

L'autre projet pour les mobilités douces, c'est un cheminement en site propre du côté de la Castalie. Il y a un budget de 360'000 francs, un crédit d'engagement que vous verrez au budget. Tout ne sera pas fait en 2023, mais c'est un des axes pour venir finalement depuis les Aunaires en passant devant la Castalie, respectivement la ferme de l'Etat. Et puis le dernier c'est celui que vous avez à l'image ici, c'est la Place de la Gare avec ce passage sous voies.

Finalement à vol d'oiseau on la devine presque là au fond, la zone des Verney est à quelques minutes à pied. Pour les gens notamment qui viendront par le bus ou surtout par les trains, que ce soit les TPC ou les CFF, c'est qu'ils s'arrêteront notamment pour des manifestations sportives. Il ne faut pas oublier aussi qu'il y a un peu plus d'une année, nous avons inauguré la déviation nord ; la nouvelle route qui vient par le giratoire de l'Epine. On a à peu près 2'800 voitures par jour qui sont prévues par là. Ça n'existait pas pendant ces 40 années de la desserte de la patinoire. Donc ça répartit aussi un petit peu les flux par rapport au nord de la ville. Et puis peut-être dire également que les équipes sportives, notamment dans le cadre de compétition, n'ont pas été oubliées puisqu'il y a une zone de dépose qui a été prévue pour 2 ou 3 très grands bus de 60 places qui sera en site propre, qui sera dégagée du gabarit de la route et puis qui sera aussi notamment éclairée.

Voilà ce que je peux vous dire que dans le cadre de ces accès et puis ce changement du contexte de cette zone des Verney que les Montheysans connaissent depuis une quarantaine d'années.

Merci de votre attention.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Monsieur le président du Conseil général, mesdames, messieurs, à mon tour d'intervenir.

Je crois que mes 2 prédécesseurs ont clairement résumé ce dossier. Il est important pour le président du Conseil général et moi-même de rappeler un petit peu ces



dossiers. On s'est dit, et c'est vrai, que le temps passe, les législatures aussi. Rappelons que c'est 9'400'000 qui sont investis, ça peut paraître énorme. Je crois que mes deux prédécesseurs, messieurs Contat et Cottet ont évoqué un terme : lieu de vie.

Je crois que ça sera réellement un lieu de vie. 23'000 m², c'est plus grand que le théâtre du Crochetan qui est de l'ordre de 15'000 m². Notre Secrétaire municipal me soufflait que c'est la grandeur du parc des Iles à Sion. Donc on voit un peu l'ampleur de ce projet, qui sera réellement un lieu de vie, je le redis pour la population monthaysanne et c'est important.

Avec votre président, on s'était dit que c'étaient des dossiers que l'on devait remettre devant. Alors c'est pas une décision, c'est une présentation. Ça sera le cas peut-être pour l'école du Mabillon où tout le monde sait qu'il y a ce dossier. Je rappellerai quand même qu'il date de 2016-2017, donc c'est important de le représenter. Le terminal pouvait aussi vous être présenté, pour lequel, j'espère, on obtiendra l'autorisation de construire dans les quelques semaines qui viennent.

Pour revenir à ce dossier. Oui, c'est un dossier important parce que c'est un lieu de vie, troisième fois que j'utilise le terme. Un lieu de vie qui permet ce lien entre la population de tout âge, la zone sportive, la zone nature, la zone de détente. C'est réellement un complément que l'on apporte à notre ville monthaysanne. Vos prédécesseurs et vous toutes et tous, avez validé le principe de l'investissement de plus de 9 millions. Ils ont fait, vous avez fait un choix vers le futur pour les générations futures, pour une réelle plus-value pour la collectivité monthaysanne.

Par rapport au timing de réalisation de cette zone, vous l'avez sous les yeux. Le Conseil municipal l'a validé en mai de cette année, la mise à l'enquête a eu lieu en juin de cette même année, 30 jours de mise à l'enquête. Je peux vous dire aujourd'hui en primeur, qu'il y a zéro opposition. Donc c'est la commission cantonale des constructions qui traite le dossier, puisqu'on est propriétaire de l'ensemble des terrains. Il m'a été confirmé qu'aucune opposition n'a été déposée dans un délai légal. Donc on peut effectivement aller de l'avant avec ce dossier. Je crois qu'il manque un préavis de l'office cantonal de l'environnement, mais qui arrivera à la CC tout prochainement.

En d'autres termes, nous devons recevoir l'autorisation de construire formelle et définitive dans les quelques semaines également qui viennent, nous ferons un appel d'offres pour les travaux principaux de réalisation encore cette année et le début des travaux devrait commencer en 2024.

Nous avons parlé du pumptrack. Pierre Contat l'a rappelé : nous ne réalisons pas le pumptrack pour les championnats du monde, mais évidemment, c'était une opportunité incroyable. On en parlera après ; peut-être que je n'aurai pas la parole donc je tiens d'ores et déjà à dire l'importance pour l'image de la ville de ce dossier. Je rejoins Pierre en confirmant que dans tous les cas, c'est une structure qui est destinée à la population monthaysanne pour les décennies à venir. On va mettre l'accent sur cette infrastructure puisque, peut-être en 2024, on organisera déjà une manche des championnats du monde pour nous mettre dans le trend de l'organisation des réels championnats du monde 2025 et pour répondre aux demandes de l'UCI. Donc un avancement rapide dans ce dossier du pumptrack pour la fin 2023.



Pour terminer, l'ensemble de l'infrastructure (le pumptrack c'est un élément parmi tant d'autres) au printemps 2024, voire automne 2025, on sait qu'après il y a tout un aménagement. Je le redis: 23'000 m2. Évidemment, il faut laisser le temps à la nature aussi de s'adapter, avec peut-être la fin des plantations en septembre 2025.

Vous voyez c'est un dossier qui va aller très vite avec une réalisation concrète et ça nous fait plaisir parce que souvent les procédures prennent du temps et on n'obtient pas toujours des réalisations. Là on est réellement dans un dossier que les Montheyssans et Montheyssans vont pouvoir s'approprier dans les prochaines années et on ne peut que se réjouir de cet engagement.

Voilà, mesdames, messieurs nous sommes toutes et tous, pour le Conseil municipal, à votre disposition pour d'éventuelles questions. Il nous était important de vous rappeler l'ensemble de ce dossier de réalisation de la phase de la zone sportive de la commune de Monthey.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci Monsieur le président, est-ce qu'il y a des questions dans la salle ? Monsieur Défago.

Intervention de M. Sylvain Defago (LE CENTRE)

Merci Monsieur le président, chers collègues. J'ai une petite question, il me semble que vous avez dit qu'il n'y aurait plus qu'un seul terrain de beach-volley alors qu'aujourd'hui on en a deux aménagés : est-ce que c'est le cas et si c'est le cas, je trouverais ça dommage parce que c'est déjà difficile d'avoir accès à un seul terrain.

Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres questions, on fait le tour de questions et puis on fait toutes les réponses à la fin. Est-ce qu'il y a d'autres questions dans la salle ? Très bien. Monsieur Contat.

Intervention de M. Pierre Contat, Municipal en charge du dicastère Sports, Jeunesse & Intégration

C'est à voir en fonction de la surface. En principe il devrait en rester deux, mais il est prévu d'y en avoir un à la piscine découverte aussi. Donc voilà bien sûr que ce ne sera pas au même endroit, il y a quand même une distance. Ce n'est pas qu'on va encore en enlever, ce n'est pas le but. Après s'il faut rajouter un street foot, un street basket, il y a aussi une demande à l'Europe.

Le concept n'est pas terminé complètement, mais on nous a demandé des pistes de pétanque. On nous demande beaucoup de choses donc on va essayer de faire au mieux.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci beaucoup s'il n'y a pas d'autres questions, on va passer au point 4 de l'ordre du jour.



4. Demande d'un crédit pour l'organisation des Championnats du monde 2025 de Pump Track

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

La Municipalité nous soumet une demande de crédit budgétaire pour l'organisation des championnats du monde 2025 de Pumptrack, consistant à verser un montant de 150'000 francs comme soutien financier et une couverture de déficit supplémentaire de 250'000 francs.

La Cogest a été mobilisée pour traiter ce sujet. Elle a débuté son travail le 18 juillet 2022 et a rendu son rapport le 30 août dernier.

Nous la remercions pour son professionnalisme et la qualité du rapport produit. Nous allons procéder de la manière suivante: d'abord l'entrée en matière, en cas d'acceptation de celle-ci, la discussion de détail, puis au vote.

Je passe la parole aux groupes politiques pour l'entrée en matière. Madame Bressan.

Intervention de Mme Karine Bressan (LE CENTRE)

Monsieur le président, madame la municipale, messieurs les municipaux, chères et chers collègues,

Notre groupe a étudié avec intérêt la demande de crédit pour l'organisation des championnats du monde 2025 de Pumptrack. Nous remercions la Commission de Gestion pour son travail et son rapport complet et de qualité ainsi que les services concernés qui ont oeuvré.

Une petite remarque quant à la liste des présences. Nous soulignons et déplorons la non-présence des Verts aux 2 séances, madame Sara Chalokh étant excusée, mais pas remplacée.

De plus, nous nous sommes interrogés sur le fait que ce magnifique projet de candidatures montheyenne aux championnats du monde de Pumptrack n'ait pas été mis en avant plus en amont. Bien que, comme mentionné dans le rapport de la Cogest, les montants n'aient pas encore été assez affinés, le projet aurait largement mérité une mention dans le budget.

Une autre interrogation survenue ce week-end nous a étonnées. En voyant les annonces sur les réseaux sociaux du démarrage des préparatifs avec présentation des équipes d'organisation, alors que nous sommes tous ici ce soir pour discuter de la demande de crédit.

Il est vrai que la couverture de déficit de 250'000 francs est relativement importante par rapport au budget de la manifestation. Et qu'en est-il des bénéfices potentiels ? où ceux-ci seraient-ils reversés ? Qu'en est-il de la collaboration avec les communes voisines ? Ce sont des interrogations que notre groupe a eues lors des discussions et qui auraient le mérite d'être éclaircies.



Cela étant dit, comme relevé dans le rapport de la Cogest, la réalisation d'un parcours de Pumptrack est déjà prévue dans le cadre de la deuxième révision de la zone sportive du Verney. Cette installation dont la jeunesse profitera les prochaines années, tombe, il est vrai, à-pic avec le fait que la ville de Monthey soit désignée comme hôte pour ce championnat. C'est une opportunité de promouvoir cet investissement au travers de ce championnat, sans compter les retombées d'images et économiques pour notre ville, notre région et notre canton qui soutient ces championnats du monde.

Notre groupe accepte le montant de subventionnement de 150'000 francs à fonds perdu comme soutien financier à cette manifestation ainsi que la constitution d'une couverture supplémentaire de 250'000 francs. Merci pour votre attention.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci Madame Bressan. Madame Dayen.

Intervention de Mme Caroline Dayen (PLR)

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues, Chers représentants de la presse, cher public,

Un grand merci à la Cogest pour la qualité de son travail et la précision de son rapport.

À la lecture des différentes opportunités en matière de développement et de mise en avant de la ville que l'organisation des Championnats du monde 2025 de PumpTrack amèneront, le groupe PLR accepte l'entrée en matière et se positionnera en faveur de la demande de crédit, sur le fond.

Sur la forme, permettez-moi une petite remarque à l'attention du Conseil Municipal. Nous avons pu lire sur LinkedIn et Facebook ce weekend votre enthousiasme pour ce projet avec la publication suivante : *Première réunion officielle des comités de pilotage et d'organisation des championnats du monde de Pumptrack ! La Ville de Monthey se réjouit de faire partie des 8 destinations des Championnats du Monde de Mountain Bike UCI 2025 !*

Certes le rapport de la Cogest est unanime et positif, mais la réalisation de cette organisation, sauf erreur de ma part, est bien soumise à l'acceptation du crédit par le Conseil Général.

Le lancement de la communication publique aurait pu se faire ce soir ou demain, après la validation du législatif, et aurait ainsi été plus respectueux des compétences qui nous sont dévolues.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci Madame Dayen. Monsieur Thétaz.

Intervention de M. Fabien Thetaz (PS)

Monsieur le président, chers collègues, notre groupe a pris connaissance avec attention du rapport du Conseil municipal et de celui de la Cogest que nous remercions pour son travail.



Nous partageons les avis émis. L'organisation des championnats du monde de Pumptrack permettra de mettre en valeur une infrastructure prévue au plan de développement de la zone sportive du Verney, de renforcer l'attractivité de Monthey comme ville de vélos et d'offrir une visibilité unique à la ville.

Considérant le sérieux de l'organisation du projet, tant au niveau cantonal que local, le groupe PS et Gauche citoyenne entre en matière et soutient la demande de crédit. Je rejoins toutefois mes deux collègues: le calendrier de la communication n'était pas des plus élégants et peu respectueux des compétences du Conseil général.

Autre élément que nous émettons et qui dépasse le cadre de ces championnats du monde: les retombées de l'événement ne profiteront pas entièrement à la ville du fait du manque d'infrastructures hôtelières. Si la ville de Monthey veut vraiment se profiler sur l'organisation d'événements d'envergure de ce type, cette question de l'infrastructure hôtelière devra rapidement revenir à l'agenda. Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. Monsieur Caillet-Bois.

Intervention de M. Fabrice Caillet-Bois (LV)

Monsieur le président, monsieur le président de la Municipalité, mesdames, messieurs les municipaux, chères et chers collègues, représentants de la presse et publics dans la salle,

Notre groupe s'est penché sur le message de la Municipalité relatif à la demande de crédit pour l'organisation des championnats du monde 2025 de Pumptrack, ainsi qu'au rapport de la Commission de gestion y relatif. Nous les remercions au passage pour les explications apportées.

Nous avons également pris connaissance de la formation du comité de pilotage et du comité d'organisation monthey-san où la commune est fortement représentée. Cet élément nous semblait indispensable à l'octroi de tels crédits. Quant au calendrier et à la forme, nous partageons également l'avis qui a été émis par nos préopinants. La promotion du sport, la cohésion avec le développement local et régional d'itinéraire cyclable et de l'infrastructure en découlant nous réjouissent fortement.

Nous espérons que les comités de pilotage et d'organisation puissent oeuvrer au mieux afin de réunir le sponsoring et les entrées nécessaires à l'équilibre des comptes et ainsi épargner la commune de couvrir un éventuel déficit.

Notre groupe votera favorablement l'entrée en matière et pour ce crédit. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. S'il n'y a plus de demande de parole, je vais passer la parole au président de la Cogest, monsieur Christe.

Intervention de M. Lucien Christe (PLR)

Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur le Président du Conseil Municipal, Madame la Conseillère municipale, Messieurs les Conseillers municipaux, Chers Collègues,



Dans l'optique de la séance du Conseil général du lundi 12 septembre 2022, le Conseil municipal a soumis à la Commission de Gestion (Cogest) une demande de crédit pour l'organisation des championnats du monde 2025 de Pumptrack. Celle-ci consiste à verser un montant de subventionnement de 150'000 francs à fonds perdu comme soutien financier à la manifestation et de constituer une couverture de déficit supplémentaire de 250'000 francs.

À cet effet, la Cogest s'est réunie à deux reprises les mardis 16 et 23 août 2022. Elle a notamment pu bénéficier de la présence et des explications du Président de la Commune M. Stéphane Coppey, du Conseiller municipal en charge du dicastère « Sport, Jeunesse & Intégration » M. Pierre Contat, de Mme Senta Gillioz, Cheffe du service « Sports, Jeunesse & Intégration » ainsi que de M. Julien Hess, Directeur des championnats du monde MTB UCI Valais 2025. Il est également à relever la présence de M. Antoine Bellwald, Président du Conseil général.

Durant la première quinzaine de septembre 2025 le Valais accueillera les championnats du monde de mountain bike. Au total, sept disciplines seront réparties dans tout le canton sur sept sites distincts. La ville de Monthey s'est portée candidate en mars 2020 pour l'organisation de l'épreuve de Pumptrack qui se déroulera sur deux jours. Ce sport consiste en un circuit fermé fait de bosses et de virages relevés pouvant être parcouru par les engins à roues et roulettes non-motorisés comme les vélos, les trottinettes, les skateboards ou encore les patins à roulettes.

Conçus à l'origine pour la pratique du BMX, ces parcours ont progressivement conquis le grand public et connaissent un essor important depuis quelques années. Pour rappel, la commune de Monthey a d'ores et déjà prévu la réalisation d'un parcours de Pumptrack à l'horizon 2025, dans le cadre de la deuxième phase du développement de la zone sportive du Verney.

À la suite de sa candidature, Monthey a été désignée comme ville hôte pour les championnats du monde 2025 de Pumptrack.

En séance du 11 juillet 2022, le Conseil municipal a décidé d'accepter, sous réserve d'approbation par le Conseil général, de verser un montant de 150'000 francs à fonds perdu à titre de subventionnement à la manifestation et de constituer une couverture de déficit supplémentaire de 250'000 francs. Il est précisé que le montant total de cette enveloppe, soit 400'000 francs, avait été estimé par le Conseil municipal lors du dépôt de la candidature de la ville en 2020.

Après délibération, la Commission de Gestion invite le Conseil Général à accepter la présente demande de crédit d'un montant de subventionnement de 150'000 francs à fonds perdu et la constitution d'une couverture de déficit supplémentaire de 250'000 francs pour l'organisation des championnats du monde de Pumptrack, à l'unanimité de ses membres ou suppléants siégeant.

Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général
Merci Monsieur Christe. Monsieur le Président.



Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Je crois que vous avez résumé la situation. Premièrement, il y a la forme et le fond, je commencerai par le fond. C'est évidemment une opportunité incroyable pour la ville de Monthey de créer une manifestation d'envergure internationale.

Juste un petit chiffre, on parle de 45 millions de téléspectateurs pour cette manifestation, c'est donc un élément extrêmement fort. Deuxième élément : c'est une structure qui sera pérenne et je crois que c'est un élément important. J'ai regroupé récemment l'ensemble du comité qui disait : « mais si on s'engage notamment pour Monthey c'est pour une structure pérenne », et ça sera le cas en l'espèce.

Je crois que ça sera une réelle plus-value pour notre collectivité monthesyanne et de la région d'avoir une telle infrastructure qui serait mise à disposition. Cette infrastructure prendrait une certaine ampleur parce qu'il y a infrastructure, mais après il y a aussi un signe que l'on donne à notre jeunesse lorsqu'on organise un championnat du monde ici sur le territoire monthesyan.

Concernant le timing, alors mon mea culpa par rapport aux réseaux sociaux. Par rapport au timing, très clairement et je tiens à le rappeler, vous, mesdames, messieurs, les membres du plénum du Conseil général, vous êtes et vous avez l'opportunité de dire oui ou non à cette manifestation ici à Monthey. Que les choses soient claires : la manifestation d'inauguration, la première pierre parce que ça sera réellement une pierre, aura lieu demain matin à Sion. Pourquoi ça a été reporté jusqu'à demain 13 septembre ? Tout simplement parce que la commune de Monthey ne siégeait pas avant.

Vous imaginez bien que Verbier, avec Verbier Grimentz, a voulu absolument mettre en évidence les championnats du monde 2025, tout comme Zermatt, avec d'autres manifestations. À cause de moi, j'ai dit : « C'est exclu, je ne me prononce pas sur l'implication définitive de la commune de Monthey tant que je n'ai pas l'accord du Conseil général ». Donc réellement on a respecté votre prérogative par rapport à cette implication. Si vous dites non aujourd'hui, évidemment, il y aura 2 possibilités : l'association qui organise et qu'on a mis en place décide d'organiser sans soutien et sans couverture ; ou bien autre possibilité, c'est que d'autres communes, Martigny ou Sion, organisent à notre place ce Pumptrack.

Par contre, et c'est là que je fais mon mea culpa, c'est vrai que d'un point de vue des réseaux sociaux, c'est toujours la même chose. On l'a vu encore récemment avec le Mabillon. Ça a été le cas avec ce dossier. Évidemment, vous créez une association et puis ça part d'un côté ou de l'autre. Et puis pour finir, tout le monde apprend donc, nous avons dû également communiquer par rapport à cet aspect. Évidemment que si votre décision devait être autre, on expliquerait. C'est peut-être désolant pour vous et vraiment ça ne doit pas se passer comme ça, c'est toujours la maîtrise des réseaux sociaux et ça se fait parfois difficilement. Donc de ce côté-là : réellement notre mea culpa.

Le bénéfice a été dit, c'est d'abord un bénéfice au niveau de l'image, au niveau de notre jeunesse, au niveau de l'activité sportive à Monthey. Le bénéfice au niveau financier : cela veut déjà dire pas de couverture de déficit. Et puis ensuite, si je



prends l'exemple du festival olympique de la jeunesse européenne en 2005, qui a eu un bénéfice, ça a été dans une fondation qui a été créée et qui permet aujourd'hui de mettre chaque année en place le tournoi international de hockey. Donc voilà, c'est un exemple qui est possible. Le comité d'organisation espère avoir un bénéfice, surtout ne pas avoir besoin de la couverture de déficit, mais sachez que ce bénéfice, en tous les cas, reviendra à la collectivité montheyenne.

Par rapport aux collaborations intercommunales. Donc la commune de Monthey devait prendre le lead. C'est un sujet lié à la commune de Monthey qui a une répercussion sur l'ensemble du Chablais. Vous savez que le canton du Valais participe financièrement à cette manifestation sur les 7, 8 sites avec la cérémonie d'ouverture et de clôture à Sion. Donc 7 sites d'activités, on regardera effectivement pour interpeler nos collègues des communes voisines. Pour l'instant cela n'a pas été fait, mais c'est un élément dont on tiendra compte dans le cadre du budget qui a déjà été élaboré.

Concernant vos différentes interventions, Madame Dayen, Monsieur Thétaz, Monsieur Caillet-Bois relèvent effectivement ce manque de respect dans la forme. À nouveau, je tiens à le redire, vous avez toutes les compétences pour décider ce soir. Réellement en ce qui concerne le Conseil municipal, nous voulions garder sans aucune pression. Cela est fait de manière un petit peu différente, mais prenez peut-être différemment ces messages sur les réseaux sociaux pour prendre votre décision en toute liberté.

Monsieur Thétaz, vous avez encore rappelé les conséquences au niveau financier par rapport à une telle manifestation, notamment au niveau de l'hôtellerie. Alors je partage tout à fait votre avis. La notion d'hôtellerie prend un autre rythme. On est toujours en contact, je suis en contact maintenant avec un nouveau groupe. Vous verrez dans notre plan de zones, notamment si vous venez demain soir à la présentation de nouveaux plans de zones. Nous avons défini une zone hôtellerie qui sera formellement notifiée dans le nouveau plan de zones. Elle permettra, je l'espère, d'attirer de nouveaux investisseurs et surtout de nouveaux gérants de telles infrastructures. Nous en avons besoin à Monthey pour le surplus.

Il y a d'autres retombées économiques évidemment pour la ville de Monthey et on ne peut que s'en réjouir même si on aurait bien aimé un hôtel pour recevoir l'ensemble, non seulement des sportifs, mais des teams et des juges et autres participants à cette manifestation.

Voilà, monsieur le président, mesdames, messieurs, je crois que monsieur Christe a encore très bien résumé, on est content d'avoir passé ce message à la Cogest en espérant que vous suiviez les conclusions de cette commission. Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. Nous allons passer au vote sur l'entrée en matière.

Si vous refusez l'entrée en matière pour la demande de crédit budgétaire pour l'organisation des championnats du monde 2025 de Pumptrack consistant à verser un montant de 150'000 francs comme soutien financier et une couverture de déficit supplémentaire de 250'000 francs, je demanderais de vous lever. Si vous vous abstenez, vous pouvez vous lever.



Très bien donc l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

J'ouvre la discussion de détails. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Ce n'est pas le cas. Nous allons donc passer directement au vote.

La demande de crédit budgétaire pour le championnat du monde 2025 de Pumptrack consistant à un montant de 150'000 francs comme soutien financier et d'une couverture de déficit supplémentaire de 250'000 francs est acceptée avec 42 oui, 5 abstentions et 0 non.

Je vous propose de passer à la suite au point 5 qui est le développement du postulat de madame Sandy Crausaz intitulé, "Monthey, ville jouable".

5. Développement du postulat de Mme Sandy CRAUSAZ intitulé "Monthey, ville jouable ?"

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Madame Crausaz a déposé un postulat lors du plénum de juin 2022.

La dépositaire va développer son sujet. Ensuite, la discussion générale sera ouverte à l'issue de laquelle uniquement la signataire pourra reprendre la parole. Finalement, un postulat sera soumis au vote. Est-ce qu'il y a des remarques quant à la procédure ? Ce n'est pas le cas. Madame Crausaz vous avez la parole.

Intervention de Mme Sandy Crausaz (LV)

Merci, bonsoir.

Monsieur le président, madame et messieurs les conseillers municipaux, chers collègues,

Ce soir je ne vais pas parler de casino, ni de club de fléchette, mais bien de la place des enfants dans notre ville.

Ce postulat a été inspiré par Pro Juventute, ainsi que par le label de l'Unicef « ville amie des enfants ». L'idée générale est que si la ville est adaptée aux enfants, elle l'est pour tous ! Donc on retrouve une idée de ville intergénérationnelle.

Nous avons accepté, lors des derniers conseils, différents postulats pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées. Un postulat sur une participation plus active des citoyens à la vie démocratique a également été validé. Qu'en est-il des enfants ? Ce postulat vise à demander qu'une réflexion fine sur les besoins des enfants dans l'environnement urbain soit réalisée.

Les enfants à Monthey ont droit à leur place. Donc je ne parle pas ici des places de jeux de la ville, mais bien de la place des enfants dans nos rues et places du centre-ville.

Des lieux urbains ouverts aux activités libres des enfants ! La plupart des places de jeux standardisées brident leur imaginaire et normalisent leur comportement et leur créativité. Quant aux cours de récré, elles sont généralement asphaltées et



transformées en terrain de foot pour les plus grands et souvent que des garçons. Il suffit parfois de pas grand-chose pour favoriser le jeu libre, et la mixité. Comme ici sur la place Helvetia à Berne, où du matériel est mis à disposition des enfants qui peuvent l'exploiter, l'explorer, l'utiliser en toute liberté et faire vraiment parler leur créativité. À Monthey nous avons, par exemple, la place du Comte vert qui démontre bien à quel point ce genre de place est un plus pour toute la population. Nous avons également, devant le Crochetan ici, une super zone de jeux qui a été investie par les plus jeunes. Elle n'était pas prévue pour ça à la base, mais s'est transformée en skate-park. Tout ça démontre bien à quel point ce genre de place est un plus pour toute la population.

Nous souhaitons que la municipalité accentue l'attractivité et la convivialité des espaces publics dans la ville, avec des placettes comme la place du compte vert. Nous souhaitons que la ville veille particulièrement à continuer à transformer nos rues de manière à redonner aux enfants le droit à la ville en la rendant JOUABLE !

En préparant cette présentation, nous avons trouvé beaucoup d'exemples inspirants, mis en place dans d'autres villes. À Milan, il y a une place qui a été transformée pour être plus ludique et plus attractive pour donner du sens à la collectivité. Il y a aussi à Strasbourg une rue qui s'appelle « La rue du jeu des enfants ». À Monthey, on aimerait bien avoir des aménagements différenciés selon les âges. La ville devrait être constituée d'un réseau d'espaces, de rues, d'aménagements qui mettent au centre le besoin fondamental qu'est le jeu. De cette façon se créent des possibilités d'utilisation, d'appropriation et de participation publique pour toutes les générations !

Rares sont les enfants qui se déplacent seuls dans les rues. De cela en découle une réduction de leur autonomie, d'une perte de contact avec leur environnement sensoriel, social et géographique. Il faudrait garantir la liberté de déplacement des enfants, qu'ils puissent se rendre à l'école sans adultes. Le centre-ville est de mieux en mieux adapté, mais beaucoup de quartiers plus éloignés des écoles, ne sont pas adaptés à un trajet en mobilité douce pour les plus petits.

Pour cela, nous avons trouvé plusieurs idées : des pistes d'action légères et peu coûteuses pour rendre la ville plus ludique. J'ai eu contact avec Monsieur Michael Morisod directeur des écoles et Mme Bressoud cheffe du service de l'enfance. Tous deux sont intéressés par cette idée, et pensent qu'il serait souhaitable que le parcours des écoliers en ville soit repensé, qu'il soit plus sécuritaire et ludique afin d'encourager la mobilité douce. Il faut penser les interventions pour être durables et régulières en partenariat avec différents acteurs déjà actifs en ville.

Nous nous sommes beaucoup inspirés du modèle de l'UNICEF qui est un label « Commune amie des enfants » et qui encourage de manière ciblée ce processus. Le degré d'adaptation aux enfants se manifeste dans la manière dont les droits des enfants à la protection, à l'encouragement, à l'égalité et à la participation sont appliqués dans les domaines suivants :

- l'administration et la politique,
- l'école,
- les structures d'accueil extra-familiales,
- la protection de l'enfance et de la jeunesse,
- la santé,



– les loisirs, la culture et l'environnement de l'habitat.

La commune aurait évidemment plusieurs avantages à s'inspirer ou participer à ce label.

Pour conclure, dans un contexte où notre ville est en pleine mutation, cela ouvre le champ à beaucoup de perspectives dans les futurs projets d'aménagement du territoire. Par exemple, pour « favoriser le lien social et la qualité de vie » qui est l'objectif n°2 de la brochure reçue en tout ménage, ainsi que l'objectif n°4 sur la mobilité : « Renforcer et sécuriser les axes pour la mobilité douce ».

Ce postulat est également en lien avec le futur pôle scolaire des Genêts. Il serait à mon sens judicieux d'inclure ces réflexions dans les projets en cours d'élaboration et d'inclure également les enfants dans ces démarches !

Je vous remercie pour votre précieuse attention.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

J'ouvre la discussion de détail.

Vous pouvez rester Madame Crausaz pour répondre aux questions. J'ouvre donc la discussion générale, est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole.

Oui, madame Multone. On va faire toutes les questions et on y répondra une fois à la fin.

Intervention de Mme Nancy Multone (EPM)

Monsieur le président, mesdames et messieurs les municipaux, chers collègues,

Notre groupe Entente pour Monthey a lu attentivement le postulat concernant les espaces publics urbains pour les enfants.

En règle générale, on constate que la majorité des quartiers sont munis de places de jeux souvent liées aux bâtiments privés et que notre ville offre déjà de nombreux espaces ludiques. Actuellement, ils sont en suffisance et surtout ils seront comblés d'une magnifique zone sportive et ludique : les Verney.

Notre groupe pense qu'il est important de laisser une place à la créativité des jeunes, sachant que nous avons déjà beaucoup de places ludiques en les orientant en dehors des centres urbains.

Nous comprenons le problème. Il est plus facile pour des parents de boire l'apéro à côté d'une place de jeux au centre-ville que d'aller dans la nature avec eux. Alors ne les incitons pas à parquer leurs enfants au centre-ville. Quant à la sécurité, nous pensons qu'il serait en effet bien plus essentiel de faire un état des lieux des places de jeux existantes pour en assurer la sécurité des plus jeunes.

On profite de l'occasion pour réfléchir à une protection des angles des bancs publics à l'aspect tranchant et dangereux pour nos enfants.



Par conséquent, notre groupe refuse le postulat, mais suggère cet état des lieux sachant déjà aussi que les investissements sont déjà importants comme les Verney. Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. Monsieur Thétaz

Intervention de M. Fabien Thetaz (PS)

Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe a pris connaissance avec intérêt du postulat de madame Crausaz.

Nous sommes d'avis que la proposition va dans le sens du vivre ensemble intergénérationnel, une priorité de mon groupe, de la cohésion sociale et d'un espace public attractif et convivial pour tous ces usagers.

Pendant longtemps, l'espace urbain a d'abord été pensé pour la voiture. Nous avons changé de paradigme et la ville de Monthey a fourni des efforts importants avec la transformation du centre-ville en zone de rencontre.

Le postulat de madame Crausaz va dans ce sens. Des opérations de petite ampleur et sans grands investissements, permettraient de rendre l'espace public encore plus attractif pour les enfants. Or, une ville attractive pour les enfants, c'est une ville attractive pour les familles.

Notre groupe soutient le postulat.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. D'autres prises de parole ? Madame Bressan-Cescato.

Intervention de Mme Karine Bressan Cescato (LE CENTRE)

Monsieur le Président, Madame la municipale, messieurs les municipaux, chers et chères collègues,

Notre groupe Le Centre a bien pris connaissance de ce postulat "Monthey Ville jouable", qui nous a interpellés car le bien-être de nos enfants, au même titre que celui de nos aînés, constitue une préoccupation centrale pour notre groupe.

Lors de la discussion au sein de notre groupe, il nous semblait de prime abord que notre ville était déjà relativement bien achalandée en termes d'espaces ludiques pour les enfants.

Toutefois, il est vrai qu'en essayant d'en faire l'inventaire et d'y réfléchir un peu plus loin, il faut reconnaître qu'il peut y avoir méconnaissance quant aux infrastructures existantes et particulièrement quant à leurs cibles et objectifs finaux.

Nous relevons toutefois un élément intéressant de ce postulat, qui pousse à réévaluer les espaces, mais leur aménagement cible selon une segmentation par tranche d'âge : 0-6, 6-12, 12-16. L'équilibre de ces espaces soulève des questions. Il nous apparaît dès lors intéressant de faire cet état des lieux, qui poussera ou non à une réflexion plus fine si besoin il y a.



Notre groupe votera librement sur ce postulat.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. Madame Dayen.

Intervention de Mme Caroline Dayen (PLR)

Comme vous l'avez mentionné dans votre texte de dépôt de postulat, je cite : *la ville de Monthey a déjà intégré des objectifs et réflexions au sujet de l'aménagement et de la cohésion sociale*, et de mentionner ensuite la Place du Comte Vert qui en est un bon exemple selon vous.

Permettez-moi ainsi une première question : avez-vous pris contact avec les services concernés qui sont d'ailleurs bien nombreux pour connaître leur avis et ce qui est déjà en place ? Vous avez mentionné les écoles, mais qu'en est-il des Service IME et Urbanisme pour l'aménagement, le mobilier et la végétalisation, Service de Police pour les fermetures de route et la sécurité, Service de la Jeunesse et Service Tourisme pour l'animation, etc. Votre développement mentionne que les aménagements faits par la commune vont exactement dans le sens souhaité.

Bien sûr, l'appropriation du domaine public par les habitants et la qualité de vie à Monthey est une préoccupation évidente de notre groupe. Rendre l'entier de la ville adaptée à un déplacement autonome des enfants, en toute sécurité, de manière spontanée, nous paraît cependant difficile.

Votre postulat nous semble ainsi vaste et flou et sans réelle problématique identifiée. En pointant un besoin ou un manque concret, votre postulat nous semblerait plus pertinent et obtiendrait certainement une réponse efficace et utile de la part de la municipalité.

Pour les raisons citées, le groupe PLR refusera votre postulat.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. Est-ce qu'il y a encore une demande de parole ? Oui monsieur Caillet-Bois.

Intervention de M. Fabrice Caillet-Bois (LV)

Merci monsieur le Président.

Le développement urbanistique de notre commune est complexe. Il est soumis à de nombreuses contraintes dont la commune n'a pas toujours le contrôle, notamment par rapport aux habitats privés.

Nous l'avons vu précédemment, certains postulats, qui ont été appliqués par suite de leur acceptation dans ce plénum, ont permis ou permettent encore actuellement de prendre en compte des aspects importants de la vie des Montheysans qui n'étaient pas forcément dans le cahier des charges technique jusque là. Je pense notamment au postulat îlot de chaleur, au jardin communautaire, à la valorisation de nos fontaines ou encore aux réseaux des voies cyclables et prochainement la réponse au postulat de la petite reine.

Le postulat qui est présenté ici propose également une amélioration de l'espace public en prenant en compte les besoins ciblés d'une catégorie spécifique de la



population de nos enfants et comme dit précédemment, selon une certaine segmentation et certains besoins qui sont spécifiques.

L'acceptation de ce postulat permettrait donc d'apporter une réflexion supplémentaire et complémentaire à d'autres postulats en cours ou d'autres démarches dans le développement de nouveaux espaces ou simplement dans la valorisation et la réhabilitation d'espaces existants et ceci en conformité avec les différents plans directeurs déjà en vigueur.

À l'instar de nos voisins Sion et Martigny qui ont adopté un plan similaire, nous souhaitons que notre ville puisse, elle aussi, se pencher sur les aspects cibles spécifiques et pourquoi pas obtenir à terme le label UNICEF "ville amie des enfants".

Je rajouterai par rapport aux remarques de mes précédents collègues qu'il s'agit d'un postulat, donc d'étudier spécifiquement ce qu'il est possible de faire à Monthey. Il n'y a donc y a pas de caractère contraignant. Il s'agit de rentrer en complémentarité avec ce qui a été fait dans l'existant.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci Monsieur Caillet-Bois.

S'il n'y a plus de demande de prise de parole, je passe la parole à madame Crausaz. Est-ce que vous souhaitez compléter ?

Intervention de Mme Sandy Crausaz (LV)

Je remercie mon collègue Fabrice.

Je pense que non, je ne vais rien ajouter. C'est vraiment ciblé sur les besoins des enfants, sur les possibilités qu'on pourrait mettre en place qui sont peu coûteuses et qui vont dans le sens des projets à venir. Donc, c'est vraiment penser à cette place des enfants en fonction de leur âge et de leurs besoins dans les futurs projets de la ville principalement. Et pourquoi pas, par rapport aux villes de Sion et Martigny qui ont ce label "commune amie des enfants", et, éventuellement, peut-être un jour l'obtenir.

Je vous remercie beaucoup pour votre attention.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. Nous allons passer au vote.

Le postulat de Madame Sandy Crausaz intitulé "Monthey, ville jouable" est accepté avec 24 voix pour, 22 contre et une abstention.

6. Développement du postulat de M. Claude BESSE et Mme Sandy CRAUSAZ intitulé "Initiation au jardinage urbain"

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Monsieur Besse et madame Crausaz ont déposé un postulat lors du plénum de juin 2022. Monsieur Besse va développer le sujet suite à cela, la discussion générale sera



ouverte. À l'issue de laquelle Monsieur Besse pourra reprendre la parole et finalement, le postulat sera soumis au vote.

Est-ce qu'il y a des remarques quant à la procédure ? Si ce n'est pas le cas, je vous passe la parole Monsieur Besse.

Intervention de M. Claude Besse (UDC)

Monsieur le président, madame et messieurs les conseillers communaux, chères et chers collègues du Conseil général,

C'est en accord avec Sandy Crausaz que je vous présente aujourd'hui le présent postulat qu'on a cosigné. Sandy vient de perdre sa maman il y a peu et je lui présente encore une fois toute ma sympathie.

Notre postulat résulte d'un compromis. Mon idée première concernait l'initiation des enfants au jardinage, celle de Sandy se rapprochait plus du jardinage urbain en général. On est arrivés à un accord qui nous permet de mixer les deux idées ; comme quoi, quand on a envie de tirer dans la même direction, tout est possible, quand bien même pour des personnes issues de partis qui ont des situations géographiques un tantinet opposées.

Avec ces deux dernières années turbulentes que nous avons vécues, avec les événements qui se passent actuellement dans l'est de l'Europe, avec la flambée des prix de l'énergie, on sent se dessiner dans la société et dans le monde occidental en général, une remise en question de nos façons de vivre. On ne peut qu'imaginer un futur qui nous apprendra, qui nous obligera sans doute, à revenir à des valeurs plus essentielles, avec un accent mis sur une vie plus qualitative que quantitative.

Mon grand-père décédé en 1986 et né en 1898, avait vécu les événements majeurs du 20e siècle, avec, rappelez-vous, deux guerres mondiales entrecoupées de la crise financière de 1929. Ce grand-père avait coutume de dire sur le ton de la plaisanterie : " Pour toujours s'en sortir lors d'une crise, il faut peu de choses, il suffit d'un toit, d'un jardin et d'une forêt". Il entendait par là que pour continuer à vivre, il est nécessaire d'avoir un logement, d'avoir de quoi manger et d'avoir de quoi se chauffer. Il connaissait par pragmatisme, par bon pragmatisme agricole on va dire, le socle de la pyramide des besoins fondamentaux de l'humain. Pourtant, mon grand-père n'avait jamais entendu parler de la pyramide des besoins fondamentaux.

C'est bien de jardin que nous aimerions justement vous entretenir aujourd'hui avec le présent postulat. Pour ma part, je suis tombé très tôt dans la marmite du jardinage, grâce justement à ce grand-père et grâce à d'autres membres de ma famille. Je remercie également un certain professeur, Michel Bréganti, dont les moins jeunes d'entre vous se rappellent peut-être ; qui, entre deux histoires de chasse ou de pêche, m'a ouvert les yeux et ceux de mes camarades de classe sur la facilité et la simplicité de la germination d'une graine de haricot ou de blé ; ce qu'on découvrait lors de ces fameux cours, appelés à l'époque les cours de sciences naturelles.

Le postulat que nous proposons, Sandy et moi, suggère de mettre en place, à proximité des écoles sur des surfaces disponibles ou à aménager, les infrastructures nécessaires à la création de mini-potagers. Les enfants pourront constater la simplicité de ce que la nature peut leur offrir, moyennant un peu de travail et d'attention quand même, et verront croître au fil des semaines leurs petits légumes



et, finalement, pourront les ramener à la maison et en profiter en famille dans leur assiette.

La surconsommation actuelle de produits carnés, fortement énergivores, ne pourra pas continuer comme aujourd'hui. Manger de la viande, qui est un plaisir, va devenir un luxe. Inévitablement, il va donc falloir repenser notre façon de nous alimenter.

Nous avons un contact avec monsieur Michael Morisod, directeur des écoles, lequel nous a informés que des heures de cours sur l'environnement sont déjà définies par le plan d'études romand. Mais il est tout à fait envisageable, selon lui, et bienvenu même, si la ville met à disposition et gère des bacs témoins ou des surfaces ad hoc ; que dans le cadre de ces cours, les élèves puissent venir s'impliquer activement aux rudiments du jardinage.

Si, dans un premier temps, il sera nécessaire de motiver la nouvelle génération, nous sommes certains que l'expérience ne peut que porter ses fruits et on peut l'espérer à terme, susciter même des vocations. Quand une graine est mise en terre, elle peut germer, ou pas, ou pas tout de suite. Il en est de même avec l'éducation des enfants. Le seul risque que prennent tant les jardiniers amateurs que les éducateurs, c'est d'obtenir un résultat.

Les légumes ne poussent pas dans les supermarchés, comme je l'ai entendu un jour dans la bouche d'un môme. Il est grand temps de leur enseigner ou simplement leur faire découvrir que la nature nous offre beaucoup de ce dont nous avons besoin si nous le lui demandons et, répétons-le, moyennant quand même un peu d'efforts.

Le jardinage est une manière simple et économique de compléter son garde-manger, de vivre en accord avec la nature et de se nourrir. Comme on l'a fait par le passé, comme on doit réapprendre à le faire pour l'avenir. J'ai moi-même un petit jardin d'une cinquantaine de mètres carré, qui me permet allègrement de remplir deux congélateurs, de donner des légumes à toute la famille ; quand je me fais inviter à un endroit d'arriver avec un petit plateau de légumes plutôt qu'avec une bouteille et tout le monde est content.

J'ai fait le bilan une année sur 50 mètres de jardin, c'est entre 500 et 700 francs de légumes récoltés au prix de détail si j'avais dû l'acheter à la Migros.

C'est donc un devoir de faire découvrir à la génération montante les gestes simples qui ont permis à nos aïeux de vivre sobrement et sainement. Et puis, un jardin, c'est un peu une métaphore de toute activité humaine : ce qu'on a semé soi-même, ce qu'on a bichonné et finalement récolté, n'a-t-il pas une saveur différente ? Ne l'apprécie-t-on pas d'autant plus qu'il est le résultat de notre propre travail, le fruit de notre propre sueur ?

Vous avez peut-être entendu parler du plan Wahlen, nommé selon un conseiller fédéral en fonction durant la Seconde Guerre mondiale et qui visait à avoir une Suisse indépendante et autosuffisante du point de vue alimentaire. Il obligeait à l'époque, la population à profiter de toutes surfaces libres et à la rendre productible en pommes de terre en particulier. Il n'est pas impossible, il est même probable qu'à l'avenir un plan Wahlen bis redevienne réalité un jour.



L'initiation au jardinage a été tentée en plusieurs endroits en Suisse romande et les résultats obtenus vont bien au-delà de ce qui avait été espéré. Nous osons imaginer qu'à Monthey, l'idée soit accueillie favorablement, mieux même, qu'elle fasse boule-de-neige et qu'elle se développe encore. Toutes surfaces capables de contenir un peu de terre peuvent être utilisées pour cultiver des légumes.

La solution idéale pour créer un potager reste la pleine terre, c'est-à-dire une surface existante, mais tout récipient susceptible de contenir un peu de terreau ou de compost, peut servir de jardin miniature et offrir la possibilité de s'exercer aux rudiments de l'agriculture. Près de l'école dans notre cas, mais dans bien d'autres endroits en ville. Voici un exemple de ce qui a été déjà réalisé près du quai de la Vièze. Nous allons voir la photo des bacs qui ont été installés près de l'école de vitrail. C'est simple, ce n'est pas cher et c'est rentable.

Nous avons appris qu'à Monthey, par le passé, des expériences similaires à celles proposées ont déjà été réalisées, notamment avec des classes primaires. L'enthousiasme était présent au départ, semble-t-il, mais s'est un peu essoufflé. Il est temps de rallumer la flamme et de motiver à nouveau la jeune génération. Un projet est également en cours dans le quartier des Semilles. Il nous permettra d'en tirer des leçons. Il y a d'ailleurs à l'ordre du jour de notre session d'aujourd'hui une réponse à la question écrite de Guillaume Sonnati à ce sujet, dont nous nous réjouissons de prendre connaissance.

L'hôpital de Malévoz a mis en place des jardins en permaculture, l'association au Quai a mis en place des bacs destinés aux jardinages, leurs expériences pourraient également nous être utiles. Une association cantonale en Valais poursuit les mêmes visées.

Un argument supplémentaire a mis de l'eau au moulin de notre projet en 2022. Les fortes chaleurs que nous avons eues cet été. Toute forme de jardinage introduite en ville, permettra de lutter, dans une faible mesure certes, mais elle permettra de lutter contre les îlots de chaleur.

Le jardinage sous quelque forme que ce soit, nécessite du suivi. Préparation, semis, arrosage, désherbage, récolte : le temps consacré à la culture de légumes ne se compte pas. Il conviendra d'impliquer au présent projet des personnes extérieures : les privés, employés communaux ou retraités.

Jardiner à Monthey sera donc une façon de renforcer la cohésion sociale et intergénérationnelle et nous nous en réjouissons. Pour ma part, j'approche tout bonnement de la retraite professionnelle et ça sera un réel plaisir pour moi de partager mon temps libre avec ceux qui le désirent et d'investir ainsi pour l'avenir.

Juste avant de vous remercier, je vais demander à Guillaume de mettre la photo de la betterave rouge. Voici une photo qui a été prise hier dans mon jardin, on a parfois des miracles qui se passent. C'est une carotte rouge qui d'habitude fait entre 300 et 400 grammes, mais qui cette année va faire entre 2 et 3 kilos dans un jardin qui est absolument biologique.

Je vous remercie de votre attention et j'ouvre la discussion.



Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole? Madame Multone.

Intervention de Mme Nancy Multone (EPM)

Merci monsieur Besse je vous remercie ainsi que madame Crausaz.

Sur le fond, je trouve que vous avez entièrement raison. Je pense que c'est important d'être autonome, de savoir cultiver soi-même etc., mais sur la forme, je ne pense pas que c'est à la Municipalité et à la commune de Monthey de s'occuper de l'éducation des enfants côté jardinage. Vous l'avez dit, l'école le fait, cela s'est essoufflé. Mais je pense que c'est à elle de faire ce projet et de le présenter, et si elle a des demandes de le faire à la commune.

Ensuite, concernant les jardins communautaires qui ont été faits dans la réponse concernant les Semilles, ce qu'on a pu lire c'est que ça marche très très bien, mais pourquoi pas prendre les enfants avec ces gens-là? Ce n'est pas, encore une fois, à la commune de faire cette démarche et d'éduquer nos enfants. Mais autrement, sur le fond, je vous félicite.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci Madame Multone. Madame Dayen.

Intervention de Mme Caroline Dayen (PLR)

Monsieur le Président, chers collègues, Monsieur Besse,

Nous avons reçu la réponse à la question concernant le bilan des potagers urbains, réponse qui sera développée dans l'un des points suivants à l'ordre du jour.

Il est très positif, mais indique que *le processus qui a été suivi dans le cadre du projet des Semilles était particulièrement chronophage pour les Services communaux, qui se sont fortement impliqués et à tous les échelons.*

Le groupe PLR pense en effet que votre projet d'initiation au jardinage urbain, doit être mené par des particuliers ou par une association, mais ne doit pas être tenu par des employés communaux.

M. Besse, nous voyons à quel point le sujet vous tient à cœur. À la fin de votre présentation, vous mentionnez peut-être la solution à votre problématique, je vous cite : « *J'approche tout bonnement de la retraite et ce sera un plaisir pour moi de partager mon temps libre avec ceux qui le désirent, d'investir ainsi pour l'avenir.* » Pourquoi ne pas vous lancer vous dans la mise en place de cette initiation au jardinage ?

Comme vous le comprenez, le groupe PLR refusera votre postulat.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci monsieur Ostrini.

Intervention de M. Olivier Ostrini (PS)

Monsieur le président du Conseil général, madame la conseillère municipale, messieurs les conseillers municipaux, chères et chers collègues,



Le parti socialiste et gauche citoyenne a lu attentivement le postulat intitulé "initiation au jardinage urbain". Sans hésitation, nous rejoignons les postulants quant à leur constatation et leurs propositions. Le jardinage est un retour aux sources, un bel exemple de circuits courts dans la consommation, une activité créatrice, même parfois sportive. Sans avoir besoin de revenir trop en arrière, la crise Covid que nous avons traversée nous a démontré l'importance de soigner notre environnement, qu'il soit d'ailleurs privé ou public. Les changements climatiques doivent nous faire réfléchir à notre vision des espaces publics verts et à l'intégration de toutes et tous à leur entretien.

Néanmoins, nous ne comprenons pas la demande précise des postulants. Pour l'école, le plan d'études romand a plusieurs objectifs en lien avec la croissance du végétal qui est très souvent d'ailleurs démontrée par une petite plantation de légumes, par exemple principalement dans les plus petites sections. Par contre, en dehors de l'école, l'initiation au jardinage, urbain ou non, peut ou même doit se faire, mais la question est : qui s'en charge ?

Selon nous, cette valorisation du jardinage doit s'opérer en dehors des institutions, mais avec le soutien de différents projets ponctuels. On peut penser intégrer cela à des projets de société, d'associations ou de groupements de voisins, comme ce fut le cas au Semilles, avec le soutien des services techniques, par exemple.

Pour résumer : ce n'est bien sûr pas sur le fond, que nous nous opposons, mais bien sur la forme et le canal utilisé. Notre groupe s'oppose donc à ce postulat. Merci de votre attention.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. Demande de prise de parole ? Madame Bressan Cescato.

Intervention de Mme Karine Bressan Cescato (LE CENTRE)

Monsieur le président, Monsieur Besse,

Nous tenons à préciser que sur le fond, notre groupe rejoint pleinement les valeurs énoncées dans ce postulat, soit un retour à la simplicité de la nature et de tout ce qu'elle peut nous offrir au travers du travail du jardinage, ainsi que l'importance de transmettre ces valeurs à leurs jeunes générations qui n'a en effet, peut-être pas toujours les moyens de pouvoir y accéder.

Sur la forme toutefois, celui-ci a soulevé quelques questions. Par exemple, nous nous interrogeons sur les compétences et droits de la Municipalité à interférer dans le programme scolaire en imposant une branche, une à deux heures par semaine. C'est beaucoup. Cela nous semble plutôt relever de la responsabilité du canton. Plusieurs projets sont mis en référence dans votre postulat : un projet entrepris par le passé avec une classe de madame Witschi, mais quel bilan en a-t-on tiré ? de même que le projet jardins familiaux : quels résultats ?

Il aurait valu la peine d'en sortir les conclusions dans l'établissement de ce postulat. L'activité jardinage ne devrait-elle pas plutôt être simplement proposée dans un cadre extra-scolaire tel que par exemple, dans le cadre des activités sports facultatifs ?



En résumé, sur le fond, notre groupe adhère aux valeurs du jardinage, prônées dans ce postulat.

Mais sur la forme, nous doutons que ce soit la bonne formule pour les mettre en avant. Pour ces raisons, notre groupe refusera ce postulat.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général
Merci. Est-ce qu'il y a encore des demandes ? Monsieur Besse, est-ce que vous souhaitez compléter ?

Intervention de M. Claude Besse (UDC)

Bon, j'apprécie vos réponses. Quant à la forme, c'est vrai que la façon de procéder va devoir être améliorée. Ce postulat, c'est quelque chose qui ne coûterait rien à la commune. Si on met à disposition des écoles, ça peut-être une ou deux classes, les moyens simplement de jardiner.

Voilà, rien de plus quant au fond. Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci Monsieur Besse. Nous passons donc au vote.

Le postulat de monsieur Claude Besse et Madame Sandy Crausaz, intitulé "initiation au jardinage urbain" est refusé avec 34 non, 5 abstentions et 8 oui.

Passons au point suivant, point 7, réponse au postulat de Monsieur Mathieu Couturier nommé pour une meilleure intégration de la petite reine.

7. Réponse au postulat de M. Mathieu COUTURIER nommé "Pour une meilleure intégration de la petite reine"

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Pour mémoire, le postulat a été déposé le 14 juin 2021 puis développé et accepté le 13 septembre 2020.

La parole est à la Municipalité Monsieur Cottet.

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement

Merci monsieur le président, mesdames, messieurs les conseillères et conseillers généraux, mesdames, messieurs les membres du bureau, chers collègues, monsieur Couturier,

Votre postulat effectivement se nomme "Pour une meilleure intégration de la petite reine".

Vous évoquez que la pédale à deux-roues, comme vous le dites, semble oubliée dans une certaine cure de jouvence dans notre centre-ville. Vous dites qu'il y a, et vous avez raison, un potentiel considérable qui n'est pas encore exploité et puis qu'entre autres, cette préoccupation permettrait tout un tas de bénéfices et notamment de



réduire les dépenses privées et publiques en transport ; ça nous concerne en particulier, je pense.

Vous dites également que Monthey a fait un effort en subventionnant, notamment l'achat de vélos électriques ainsi que d'autres mesures, ce qui est vrai. Et puis finalement, vous constatez que, concernant les infrastructures, les espaces routiers sont peut-être pas ou peu définis et puis que certaines communications de règles routières entre les différentes zones et la hiérarchie sont absentes.

Dans ce cadre, vous nous demandez d'établir un plan de situation communal, d'élaborer une stratégie, de prévoir une communication proactive et finalement d'élaborer les futurs projets d'urbanisation. Dans ce cadre, monsieur Couturier, je vais peut-être essayer de ne pas lire à la lettre la réponse que vous avez tous sous les yeux.

C'est clair que les aménagements cyclables nécessitent une planification spécifique pour qu'elle soit cohérente avec les autres politiques d'aménagement du territoire ; et c'est-ce que nous faisons depuis pas mal de temps. Dans le cadre de notre plan directeur général des circulations entre Monthey et Collombey-Muraz, il y a une mesure qui est préconisée : mettre en place un plan directeur intercommunal et c'est une notion importante en faveur du vélo. Dans ce document qui a été présenté aux deux exécutifs en février de l'année passée, on parlait, entre autres, d'un état des lieux et évidemment d'un diagnostic, d'une vision directrice. C'est quelque chose que vous demandez aussi, d'avoir des mesures infrastructurelles dans le cadre d'un plan directeur vélo et, finalement, un plan directeur du stationnement de cesdits vélos.

La première chose qui a été faite, c'est un diagnostic.

Le diagnostic est déjà intéressant et quelques atouts y sont ressortis : d'une part, notre ville de Monthey, on parle bien du réseau de plaine et du réseau citadin a une topographie assez adéquate (Monthey n'est pas Lausanne) ; il y a des distances entre nos hameaux et nos localités, là, on s'étend sur nos communes voisines, qui sont à l'échelle de ce qui est faisable en vélo ; il y a des gares qui sont malgré tout bien situées ; il y a de nombreux aménagements existants en faveur du vélo dans nos deux communes ; finalement il y a pas mal de possibilités d'éviter les axes à fort trafic.

Nous connaissons à Monthey notamment déjà une exploitation de zones modérées, les zones 30, les zones de rencontre à l'hypercentre-ville depuis plus d'une décennie maintenant. Et puis quelques cheminements doux sont déjà existants, notamment le long du Tonkin, sur les berges du Rhône et sur les digues de la Vièze ; les Montheyens les connaissent déjà. Pour certains endroits, on a même une offre de stationnement plus ou moins dense.

Il est clair que dans cette analyse, dans ce diagnostic, des faiblesses ont été identifiées. Il y a notamment des discontinuités, des interruptions dans certains aménagements cyclables. Je survolerai tout à l'heure quelques slides du document du plan directeur auxquelles je fais allusion dans ma réponse. Il y a également une absence de certains aménagements de qualité sur les axes à fort trafic, qui sont prévus dans de futurs aménagements, notamment entre nos deux agglomérations de Monthey et de Collombey-Muraz. Il y a certains aménagements qui, il est vrai, ne sont pas ou peu adaptés aux vélos. Et puis, il y a la présence d'obstacles et peut-être



certaines aménagements, certaines typologies de stationnement qui sont loin d'être idéales.

Le plan directeur des aménagements cyclables, c'est ce document qui a été présenté le printemps dernier aux deux exécutifs de nos communes. Nous avons mandaté communément le même bureau, le même prestataire. Ça ne faisait pas de sens de s'en tenir au périmètre unique de notre commune puisqu'il y a de l'imbrication à tous niveaux depuis le pied du Mont jusqu'au bord du Rhône.

Aujourd'hui, clairement, il ressort de ce plan directeur des mesures. Il y en a neuf. Les plus importantes sont la création de pistes et de bandes cyclables, même s'il y en a déjà quelques-unes, sur le réseau principal en particulier, et puis surtout une sécurisation des itinéraires sur la voirie.

La deuxième, et ça a fait l'objet de questions, voire si je me souviens bien de postulats ici dans cette salle lors de précédentes législatures, ce sera de traiter les contresens cyclables. On a toujours dit, et je vous répète ce soir, que quand les aménagements de l'hypercentre-ville seront terminés, c'est-à-dire au premier semestre de l'année prochaine, nous pourrons enfin réaliser ces marquages et définir ces priorités. Ce sera pour l'essentiel dans l'hypercentre-ville avec une signalisation adéquate. Donc nous pourrons circuler à contresens à Monthey. Je vous le redis, et ce sera dans le cadre du premier semestre prochain. Il y a également des raccordements hors trafic à prévoir. Nous avons un territoire assez vaste et varié. Il y a comme toujours une amélioration de la sécurité, avec des priorités et, on l'a dit tout à l'heure, des problèmes de franchissement de certains carrefours qui sont évidents. Il y a l'adaptation de ces obstacles pour le passage des cyclistes avec la définition de certaines priorités. Et puis, il y a ce qu'on appelle des limites structurantes qui sont le Rhône, la digue du Rhône, les voies ferrées et la Vièze qu'il faudra créer, voire améliorer. Il y en a une actuellement qui est toute neuve qu'on a inauguré il y a à peu près une année, c'est le passage inférieur qui passe sous la nouvelle route, la nouvelle déviation nord entre les centres commerciaux et la zone des Mangettes et la digue du Rhône.

Et puis finalement, la modification des hiérarchies du réseau et la valorisation de certaines unités de réaménagement qui sont en lien avec la troisième correction du Rhône. Vous savez qu'il n'y aura plus ces rectilignes, il y aura des méandres et un fort élargissement des digues du Rhône à certains endroits, y compris sur notre commune, avec une valorisation des zones de mobilité douce par rapport à ce que nous connaissons aujourd'hui.

Et puis, finalement, et c'est aussi un sujet qui fait l'objet de remarques récurrentes pour le stationnement de ces vélos, ou en tout cas de tout objet de mobilité douce et deux-roues, il est proposé évidemment de le mettre à niveau dans bien des endroits. Même si dans le cas des réaménagements de l'hypercentre-ville aujourd'hui, je crois que ce que nous avons mis en place est suffisant et donne satisfaction. Et puis il faudra évidemment augmenter l'offre de stationnement vélos notamment dans nos gares. Nous ne sommes pas partout chez nous, vous le savez.

Il est proposé plusieurs mesures, notamment l'installation des arceaux ; des mesures fixes dans l'espace public urbain, qui seraient intéressantes à intégrer de façon esthétique aussi, si possible, on peut aussi faire des choses sympathiques et fonctionnelles ; et puis d'aménager également dans ce cadre, des points de



stationnement qui sont mobiles pour tester un peu des endroits : c'est déplaçable, ce n'est pas très coûteux et c'est fait pour voir si ce sont des zones qui, contrairement à ce que l'on pensait, ne peuvent pas assez utilisées. Et puis ça pourrait, le cas échéant, servir dans d'autres quartiers et dans d'autres zones.

Finalement, nous avons identifié également dans le cadre de ce plan directeur, des infrastructures qui sont saturées à plus de 80%. J'imagine que la Place de la Gare CFF et l'un de ces exemples. Donc il y aurait clairement une mise à niveau de ces zones en priorité absolue. Et puis, pourquoi pas, des aménagements de nouveaux points de stationnement auprès de ce qu'on appelle des générateurs. Ce sont des centres du village, de nos villages, de nos hameaux, on parle de Collombey, de Monthey et d'Illarsaz notamment.

Finalement, la proposition qui résume ce que je vous ai dit, c'est qu'au moment de l'élaboration des budgets, et vous en serez les principaux acteurs, ou lors du développement de certains projets, le Conseil municipal sera attentif à intégrer cette problématique dans la réflexion de base dudit plan directeur. La réponse à ce postulat a évidemment été validée par le collège municipal, c'est clairement un soutien et un engagement. Et puis, finalement, dès l'élaboration des budgets, il faudra examiner l'opportunité d'appliquer certaines mesures prévues dans le plan directeur. À ce titre, vous verrez qu'au budget 2023 déjà, il y a un montant de 90'000 francs qui est inscrit sous la rubrique qui s'appelle : "aménagement itinéraire et arrêt vélo en ville". Donc ce sera, après votre approbation, votre validation ou vos amendements, une rubrique qui figurera au budget 2023.

Je vous ai évoqué ce plan directeur vélo qui a été élaboré pour les deux communes de Collombey-Muraz et de Monthey. Il fait une trentaine de pages, je vous ai mis quelques slides pour illustrer un peu mes propos.

Ce qui est intéressant, vous voyez sur cette première slide, c'est qu'en fin d'année passée, nous avons présenté ce projet au groupe pro-vélo. Donc, c'est un outil qui est utilisé finalement pour des décisions stratégiques et budgétaires, mais également qu'on utilise pour les discussions, les négociations avec des associations, avec des ONG, des opposants éventuellement aussi. C'est là qu'on va puiser la nomenclature technique sur cet outil qui est assez important.

Je vous l'ai dit, la phase la plus importante, c'est le diagnostic. On a commencé par faire un inventaire. Il y a déjà des infrastructures qui existent. Aujourd'hui, la priorité c'est : faire une hiérarchie sur nos réseaux routiers (communaux, cantonaux ou chez des privés aussi), analyser les infrastructures qui sont liées aux vélos : les itinéraires, les contresens, la signalétique, tout le problème du maillage du réseau, et finalement tout ce qui génère des déplacements : du géoréférencement des endroits où les gens doivent, veulent ou ont besoin d'aller le plus souvent. Finalement, cet inventaire de l'offre et de la demande en stationnement et en vélo avec une localisation du nombre, du taux de remplissage aussi. Tout ça a été fait, ce sont des enquêtes qui ont été faites l'année passée. On a des données qui sont extrêmement intéressantes.

Vous voyez ici le plan de l'inventaire de l'offre en stationnement vélos avec la typologie des stationnements, il y en a beaucoup, ça mérite un zoom, mais on voit bien que c'est fait sur l'ensemble de l'agglomération. Tout à droite, il y a une chronologie des réalisations des mesures qui partent l'année prochaine et qui s'étalent jusqu'en 2025, ou plus, en fonction du développement de notre ville.



Quelque chose qui est extrêmement intéressant, c'est qu'il y a aussi eu un inventaire de la demande de stationnement vélos. Cela s'est fait, soit par des enquêtes directement sur le terrain ou auprès des principaux acteurs en fonction du catalogue. Vous avez vu ces gros cercles rouges qui vont de 5 places à 100 places positionnées aux endroits où il y a clairement une demande et qui devront être intégrés dans la réflexion.

Il y a des points d'amélioration, j'ai sauté les slides qui parlent de ce qui va bien, parce qu'il y a quand même des choses qui vont bien. Mais ça, ce sont des points d'amélioration, des interruptions de certains aménagements. On arrive tout d'un coup dans un no man's land et les gens sont un peu perdus au niveau des priorités, du maillage, par exemple, certaine absence d'aménagement, des aménagements qui ne sont pas adaptés, des soucis de franchissement et des obstacles.

Vous connaissez tous aussi bien que moi votre ville, voilà quelques exemples d'endroits qui peuvent être clairement des coupe-gorges, qui ont été identifiés par nos mandataires et par nos services, considérés comme des points à améliorer.

Pour terminer ce plan directeur vélo, encore une fois c'est tout petit, mais c'était pour vous montrer qu'il y a ce qu'on appelle des lignes de désir. Ce que vous voyez en vert, ce sont toutes les agglomérations de la plaine du Rhône qui vont des 2 côtés du Rhône, ça veut dire que des habitants d'Illarsaz veulent venir en deux-roues dans l'agglomération de Monthey respectivement à Aigle. Puis après, le slide du milieu zoome sur nos deux communes de Collombey-Muraz et de Monthey. Le dernier slide, c'est les mesures infrastructurelles où on zoome clairement sur notre ville et puis il y a encore d'autres zooms où on fait le focus sur certaines rues, notamment pour la partie signalétique. Donc c'est un très long processus qui part d'assez loin, qui a donné lieu à un catalogue de mesures à travailler. Il y a la description tout à gauche des diverses propositions.

Ce qui est assez intéressant dans l'antépénultième colonne, c'est les acteurs qui sont associés. On est rarement tout seul en tant que commune, dans chacune de ces lignes, vous voyez qu'il y a Massongex, le service de la mobilité, l'Agglo, les CFF évidemment, la commune de Collombey-Muraz. Donc on est rarement seul pour appliquer l'une de ces mesures, que ce soit en termes de stratégies puis surtout de financement, puisque certaines mesures peuvent être cofinancées par des mesures d'agglomération.

Dans la colonne, où vous voyez les couleurs, on met des priorités ABC comme dans toute décision budgétaire. On ne peut pas tout faire même si on avait l'ensemble du budget, sur une législature, ou en tout cas pas sur une année parce que ça nécessite aussi parfois des expropriations ou des négociations avec des privés.

Et puis finalement, ça a été l'objet, je vous l'ai dit tout à l'heure de plusieurs discussions ici, dans ce plénum. Cela donne lieu à un plan de détails pour certaines rues, vous reconnaissez ici notre hypercentre-ville, où parmi les mesures prioritaires il y aura cette fameuse signalétique des contresens cyclables au centre-ville de Monthey. C'est beaucoup trop petit pour voir à l'écran, mais vous voyez que chacun de ces panneaux fait l'objet d'une référence et d'un article d'une ordonnance sur les routes. Nous ne sommes pas maîtres même dans nos murs et sur notre territoire puisque la signalisation routière est une affaire cantonale respectivement fédérale et



que ça doit systématiquement faire l'objet d'appropriation, de négociations et de validation.

Voilà, monsieur Couturier, ce que je pouvais vous dire en l'état. Dans les grandes lignes, ce plan directeur vélo qui a un petit peu plus d'une année maintenant, répond clairement à l'ensemble de vos préoccupations. Pour faire une analogie, prenez cela comme une boîte à outils, c'est peut-être le meilleur descriptif qui est utilisé déjà actuellement par nos services et par les exécutifs pour les mesures qui sont en cours et qui sont, déjà inscrites au budget et au prochain budget.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci Monsieur Cottet.

Monsieur Couturier vous voulez réagir ? Je vous passe la parole.

Intervention de M. Mathieu Couturier (PLR)

Monsieur le président du Conseil général, Monsieur le président de la Municipalité, Madame la municipale, messieurs les municipaux,

Monsieur Cottet, tout d'abord, merci pour votre réponse. Merci également pour votre lecture attentive de mon texte et d'avoir analysé ma petite coquille dans le texte.

Je parlerai de la petite reine donc, on se réjouit de la mise en place du plan directeur intercommunal et de toutes les mesures énoncées dans la réponse qui vont vraiment dans le sens de nos interrogations et du postulat.

Comme on le voit à l'heure actuelle, le multimodal fait sens et le groupe PLR pense que c'est important de pouvoir bénéficier de transports complémentaires et de ne pas imposer un transport, que ce soit motorisé, public ou le vélo.

Je pense que vu le développement de votre réponse va aussi dans le sens de notre postulat. Donc, pour cela, merci.

On gardera un œil attentif au budget et sur le développement de toutes ces mesures, mais pour le reste, merci du travail et merci au service également.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. Nous passons donc au point 8 de l'ordre du jour.

8. Réponse au postulat de M. Guillaume SONNATI nommé "Monthey, ville intégrée au pôle muséal cantonal"

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Pour mémoire, il a été déposé en juin 2021, puis développé et accepté le 13 septembre 2021. La parole est à la Municipalité. Monsieur Cristina.

Intervention de M. Guy Cristina, Municipal en charge du dicastère Culture, Tourisme & Jumelage

Merci monsieur le président, mesdames et messieurs, bonsoir.



Je vais effectivement vous livrer la réponse de la Municipalité concernant le postulat de monsieur Sonnati qui demandait une démarche visant à l'intégration de la ville de Monthey au pôle muséal de Sion. Le pôle muséal, je pense que vous en avez entendu parler, c'est un projet qui est encore en débat au Grand Conseil.

Le pôle muséal, actuellement, c'est le site des collines de Sion, donc il y a trois musées : le Musée d'Art, qui devrait subir une grande transformation, le Musée de la Nature ainsi que le Musée d'Histoire. C'est un site qui est très fort, dans ce lieu des collines qui est assez idéal, qui bénéficie vraiment d'une proximité. Je crois qu'un pôle c'est assez simple à définir, c'est la relation, la force que plusieurs choses peuvent avoir en ayant la proximité, donc c'est le cas ici à Sion.

En plus Sion bénéficie et veut développer le partenariat avec les châteaux et également avec le pôle de musique qui est en cours de développement.

En ce qui concerne notre position sur la proposition de monsieur Sonnati, c'est clair que si on demandait au Conseil d'État de déplacer un de ces musées à Monthey, je pense que ce n'est pas pertinent et absolument impossible. Ils sont ancrés dans le lieu, les infrastructures sont extrêmement intéressantes.

Mais on vous propose une stratégie en deux points. La première, comme on sait que ce pôle cantonal est encore en projet au canton, c'est de demander justement aux cantons quelle est cette stratégie et si elle ne pourrait pas intégrer une redistribution sur le territoire du canton de certaines infrastructures culturelles, en sachant que Monthey, comme on le dit souvent, est le pôle culturel de la région du Chablais et du Bas-Valais. Donc dans un premier temps, une interpellation auprès du Conseil d'État et puis dans un deuxième temps, rappeler aussi au canton les projets qui sont en cours à Monthey.

Je pense que vous avez tous entendu parler de la MEEL, la maison des écrivains et écrivaine de la littérature qui est installée à Monthey depuis quelque temps. C'est un projet de portée cantonale qui va se développer. De même que, on dit toujours « Monthey ville industrielle », mais là aussi on a une carte à jouer au niveau du patrimoine industriel. On a des visites guidées avec Monthey tourisme, on cherche déjà à valoriser ce point-là. Donc, rappeler au canton qu'on est tout à fait prêts à ce qu'il nous aide, en tous cas, à valoriser ces choses-là ; qu'on se rappelle à lui et qu'il évite de nous oublier dans cette redistribution d'entités et de structures culturelles.

C'est une réponse qui est brève, mais encore une fois ce sont deux points : l'interpellation au Conseil d'État concernant sa vision, est-ce qu'il compte développer d'autres infrastructures, d'autres musées et puis dans ce sens-là nous on serait prêts à les accueillir sur la ville ; et puis d'autre part, rappeler déjà ce qu'on fait et demander un peu plus de soutien.

Voilà, monsieur Sonnati n'est pas là, j'espère qu'il aura été satisfait s'il a lu cette réponse, mais peut-être que quelqu'un d'entre vous à une question. Je suis bien sûr à votre disposition.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci je vais passer la parole à monsieur Thétaz.



Intervention de M. Fabien Thetaz (PS)

Monsieur le président, monsieur Cristina, chers collègues, je prends la parole pour mon collègue Sonnati qui est excusé ce soir.

Nous vous remercions vivement pour votre réponse. Nous comprenons que le projet de pôle muséal est une affaire purement séduinoise à ce stade étant donné qu'il se fonde sur la proximité physique des institutions. La demande initiale du postulat est donc caduque, mais nous partageons avec vous la préoccupation de faire le lobbying auprès du canton pour répartir sur le territoire les institutions culturelles cantonales et soutenir les institutions et projets culturels montheyens d'envergure cantonale.

Nous sommes à ce titre très enthousiastes par le potentiel que vous évoquez en lien avec la valorisation du patrimoine historique, en particulier industriel. Ce patrimoine fait partie de l'histoire, de l'identité et de la richesse de la ville.

Nous invitons la Municipalité à concrétiser son potentiel avec des projets muséaux ou d'autres types et nous ne manquerons pas d'intervenir à nouveau sur cette question le cas échéant. Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci beaucoup, nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

9. Réponse à la question écrite de M. Fabien THETAZ intitulée "Gouvernance de la piscine : état des lieux et perspectives"

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Pour rappel, pour toutes les questions écrites, celle-ci et donc les suivantes, la discussion générale n'est pas ouverte sauf si vous en décidez autrement par un vote. Seul le signataire pourra réagir à la suite de la réponse.

La parole est au municipal Contat.

Intervention de M. Pierre Contat, Municipal en charge du dicastère Sports, Jeunesse & Intégration

Merci beaucoup, monsieur le président, monsieur Thétaz,

Sans vous faire la lecture de la réponse, je vais essayer d'aborder les points principaux. Vous avez posé certaines questions au niveau formel, d'autres questions au niveau des finances et du contrôle par la commune et également une question concernant une éventuelle communalisation de la piscine.

Effectivement, la piscine est une association qui a donc des statuts, d'ailleurs une assemblée générale va arriver dans quelques semaines. Tout un chacun peut y adhérer, payer une cotisation, avoir le droit de vote et pourquoi pas faire valoir son avis sur les tarifs et d'autres questions qui peuvent être abordées lors d'une assemblée générale. Vous voyez que dans ses statuts, il y a des buts : encourager et développer la natation, le bien être ludique et sportif par la construction, l'exploitation de cette piscine, exploiter, entretenir et rénover la piscine. Cela avait



été fait le 4 septembre 2019. Ensuite de ça, il y a un droit de superficie en faveur de cette association. Ça veut dire que la commune a mis, pour 50 ans, à disposition la parcelle et c'est à l'association de la gérer. Dans 50 ans, les installations reviendront à la commune de Monthey. Dernièrement, il y a une convention pour l'assainissement de cette piscine qui a été lancée en décembre 2018.

Ensuite de ça, l'interaction qu'il peut y avoir entre le Conseil municipal et le comité. Nous avons un rôle de contrôleur des comptes, d'autorité de surveillance avec un représentant de la commune, moi-même en l'occurrence, qui fait quasiment toutes les assemblées du comité et discute de tout ce qui est de l'ordre financier. Nous avons également un rapport annuel sur les comptes : nous pouvons poser des questions et intervenir dans certains cas pour faire des suggestions. Mais, encore une fois, c'est l'association qui gère. Durant les travaux qui ont eu lieu ces deux dernières années, le comité a fait un travail extraordinaire, un travail de suivi, de choix et de tout ce qu'il se passe dans un chantier énorme comme celui-là, et vous l'avez vu à plusieurs reprises. Nous les remercions fortement pour ce travail, pour l'énergie qu'ils ont mise, pour la motivation qu'ils ont mise à suivre ce chantier.

Maintenant, j'aborde un petit peu plus l'aspect comptable, vous avez vu que lorsqu'on remet un certain nombre de millions, il y a forcément une augmentation des frais de part, par exemple l'amortissement. Vous avez vu qu'on parle également de frais d'entretien, de la surveillance de l'infrastructure. Effectivement, il y a un ou deux surveillants supplémentaires puisque la surface et la notion de surveillance est un peu différente. Pour la sécurité, il y aura effectivement chaque année, à partir de cette année déjà, une augmentation du nombre de surveillants. Vous avez vu également que la commune est sensible à tout ce qui touche à l'énergie puisque nous avons fait poser des panneaux solaires pour essayer d'avoir une certaine autonomie. On a aussi ce souci au sein de l'association, d'être efficient en termes d'énergie.

On va pouvoir arriver plus précisément aux avantages et inconvénients. On essaie d'expliquer ce qu'implique, dans le dynamisme, ce comité qui est extérieur à la commune. Il y a un système associatif qui permet à la population, grâce à un comité, il y a une assemblée générale. On pourrait avoir un certain nombre de citoyens qui paient une cotisation et qui peuvent aller à l'assemblée générale, écrire au comité pour des suggestions ou des modifications. Donc vraiment, il y a un dynamisme, mais encore faut-il voir prendre un rôle dans ce dynamisme et adhérer en tant que cotisant à l'association.

En dernier lieu également pour parler encore un peu finance, si on imaginait la communalisation de cette piscine, il est bien clair que le travail effectué tant par le comité que par les surveillants, se reporterait en EPT supplémentaires, donc des salaires et tout ce qui va avec les employés. Cela serait, je ne veux pas dire plus compliqué parce que, finalement, une structure peut en remplacer une autre, mais on ne voit aucun vrai avantage à communaliser cette situation. Donc nous sommes très contents du travail du comité de l'association et pour le moment, on n'a pas l'intention de changer dans ce sens-là.

Voilà, si vous avez encore des questions. Je pense avoir abordé les points principaux.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci monsieur Contat. Monsieur Thetaz.



Intervention de M. Fabien Thetaz (PS)

Monsieur le président, monsieur Contat, chers collègues,

Je remercie la Municipalité et ses services pour les réponses exhaustives.

Votre réponse a permis de clarifier la nature des relations entre l'association de la piscine et la commune. Loin de nous l'idée qu'il faille nécessairement communaliser l'infrastructure, si son organisation associative est satisfaisante, ce que vous laissez entendre dans votre réponse. J'en profite pour remercier le comité pour son engagement.

Nous attendons toutefois un contrôle pointu vu les montants en jeu et la nature des services publics de l'infrastructure qui ne se limite pas au strict contrôle financier. En tant que principal bailleur de fonds, la commune a évidemment toute sa place dans la définition des orientations stratégiques. C'est dans ce cadre que la formalisation de la relation dans un mandat de prestations aurait tout son sens.

Je constate également une augmentation continue de la subvention communale à la piscine de 400'000 francs en 2020 à 600'000 francs en 2021 puis 700'000 francs en 2022, enfin 850'000 francs en 2023. Vous l'annoncez dans la réponse alors que les tarifs d'entrées ont été augmentés cette année. L'augmentation de ces montants est notamment liée aux travaux de réfection de la piscine, mais le Conseil général dont c'est la compétence, ne connaît pas le détail. Je dois avouer que je ne comprends pas bien la logique financière, ce qui relève de l'investissement, ce qui relève d'une augmentation générale de coûts de la piscine. C'est peut-être là qu'on touche aux limites du système actuel, un manque de vue et de transparence qui en découlent.

Notre groupe reviendra le cas échéant sur ce point lors de l'adoption du budget.

Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci beaucoup. Passons au point suivant de l'ordre du jour.

10. Réponse à la question écrite de M. Guillaume SONNATI intitulée "L'avancée du dossier dit FAMSA SA"

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Cette question a été déposée en juin 2022. La parole est au municipal Cottet.

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement

Merci monsieur le président,

La question et le titre de la question "L'avancée du dossier dit FAMSA SA". La réponse est très factuelle puisque monsieur Sonnati nous a posé 8 questions assez précises. Les réponses, vous verrez, seront plus courtes que les questions, même si je vais les synthétiser.

Donc la première : comment les autorités communales justifient le fait qu'il n'y ait pas eu de coordination, ni de simultanéité entre la démarche des communes de



Monthey et Massongex ? Il fait référence plus particulièrement à une zone, celle de Scex de Pomey qui est à cheval sur les territoires de nos deux communes. Pourquoi Monthey a mis à l'enquête en 2021 alors que Massongex l'avait fait 6 ans auparavant ? Cette réponse est assez simple, la ville de Monthey a souhaité étudier l'ensemble de ses zones de danger (il y en a plusieurs distinctes avec des territoires aussi enclavés, notamment le vallon de Morgins) sur tout son territoire avant de les mettre à l'enquête publique, raison pour laquelle aucune publication ne s'est déroulée effectivement en 2015.

La deuxième question concerne la zone de danger de chutes de pierres aux Ilettes : Est-ce qu'elle est exclusivement située hors des zones à bâtir ? La zone de danger de chutes de pierres des Ilettes ne concerne aucune zone à bâtir.

La question n°3 : est-ce que les autorités communales confirment que c'est le bureau Tissières qui est mandaté par notre commune pour les études géologiques sur son territoire ? Effectivement, c'est le bureau, avec lequel nous collaborons de longue date d'ailleurs, qui a été mandaté par la ville pour réaliser ce dossier technique en vue de la mise à l'enquête publique pour ces plans de zones de danger sur l'ensemble du territoire communal. D'ailleurs, c'est une précision, ces cartes de zones de dangers sont en ligne sur le site de la commune. Mais pour Monthey, il y en a 3. La première concerne uniquement les chutes de pierres, la deuxième concerne uniquement le risque de glissements de terrain et puis la troisième concerne les chutes de pierres, mais uniquement sur le secteur dit « Chez Bollut » qui est concentré vraiment sur le territoire de Choëx.

Quatrième question : la paroi rocheuse étudiée par le bureau d'ingénieurs sur le site de la carrière se poursuit-elle sur les zones à bâtir du territoire de la commune de Monthey ? Donc la réponse : les zones à bâtir du territoire de la ville de Monthey dans ce secteur-là ne sont pas concernées par les zones de dangers géologiques.

Point 5 : y a-t-il une réflexion de la part des autorités sur le fait que ces trois zones de danger élevé de chutes de pierres se situent sur le pourtour des zones exploitées par FAMSA SA ? Réponse : ces zones de danger élevé de chutes de pierres sur le territoire de la ville sont connues. Elles ont été étudiées par le bureau d'ingénieurs des géologues Tissières SA et c'est-à-dire sont en permanence sous surveillance.

Question 6 : n'y a-t-il pas un risque que la zone de danger chez Bollut s'étende si des défrichements et des minages, tels que prévus dans le projet d'extension, sont effectués en amont de cette zone ? Réponse : aucun risque ne peut-être exclu évidemment. Cependant, ce secteur chez Bollut concerne des dangers de chutes de pierres et blocs et la carte de zones de dangers géologiques considère déjà toutes les trajectoires possibles de ces blocs de pierres. D'ailleurs, ce n'est pas mentionné, mais dans une récente mise à l'enquête dans ce secteur, la commune a dû financer une partie d'une butte par pierres, pour ces raisons-là, dans l'inscription de la carte de dangers. Donc il y a eu des mesures protectrices qui ont été réalisées.

Question numéro 7 : est-ce que les autorités communales ont fait réaliser une étude d'évaluation concernant le risque que des zones de dangers géologiques s'étendent en cas d'extension des activités de la carrière, notamment encore une fois en raison de défrichement des minages et des forages ? Non, car le danger occasionné par l'exploitation de la carrière doit être réglementé par l'autorisation d'exploiter de cette dernière. C'est une affaire de permis d'exploitation et non pas de mise à l'enquête publique donc ce n'est pas au moment actuellement, dans la procédure



administrative, que cette problématique se traite. En plus l'écart des zones de dangers géologiques correspond à l'état des lieux actuel au moment où l'étude a été réalisée. Donc, à chaque phase de l'autorisation d'exploiter que FAMSA va devoir faire, le traitement de ces risques potentiels sera en premier lieu pointé par les services du canton.

Et puis finalement, la dernière question : une information à la population a-t-elle été effectuée par les autorités de la commune de Monthey concernant la mise à l'enquête du 13 août de plusieurs zones de dangers ? Les étapes essentielles de la procédure ont été mises à l'enquête publique pour consultation, tout comme les décisions d'approbation de l'autorité cantonale. Donc tout a été fait, comme d'ailleurs toutes les autres procédures en toute transparence avec les droits citoyens, elles ont d'ailleurs fait l'objet d'oppositions qui sont toujours en cours de traitement. Les trois cartes de zones de dangers dont je vous ai parlé tout à l'heure, ont été publiées sur le bulletin officiel du 13 août 2021.

Voilà en résumé, il y a une procédure administrative qui est en cours de traitement, actuellement, par les services de la ville respectivement par le canton. Certaines des oppositions et l'une en particulier correspond aux mots près aux points qui ont été soulevés par cette question écrite de monsieur Sonnati.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci monsieur Cottet. Monsieur Thétaz vous voulez prendre la parole pour le groupe ?

Intervention de M. Fabien Thetaz (PS)

Monsieur le président, monsieur Cottet, chers collègues,

Très brièvement, je vous remercie pour vos réponses. Le but de cette question était avant tout d'obtenir des informations actuelles et précises et de nature publique sur un dossier qui suscite des craintes chez certains concitoyens et concitoyennes. Nous sommes satisfaits de vos réponses. Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci beaucoup. On passe au point 11 de l'ordre du jour.

11. Réponse à la question écrite de M. Guillaume SONNATI intitulée "Bilan du projet-pilote du potager urbain"

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement

Merci monsieur le président.

Effectivement monsieur Sonnati souhaitait connaître, et je pense qu'il n'est peut-être pas le seul, le bilan de ce projet qui avait bénéficié d'un budget de 30'000 francs selon ses dires. J'ai simplement vérifié, c'était un crédit d'engagement de 35'000 francs accordé par le législatif, mais effectivement, il y a à peu près 30'000 francs qui ont été utilisés à ce jour.



La question visait aussi à envisager la création d'autres potagers urbains dans différents quartiers de la ville. Si cela faisait sens, donc le potager urbain, je peux le confirmer, a été réalisé en 2019, il est situé sur une parcelle propriété de la commune, au lieu-dit Semilles. Il est composé d'une vingtaine de parcelles qui vont de 5 à 10 mètres carrés. Il y a un espace commun, pour ceux qui ont déjà été se promener par là-bas, qui a été créé avec un point d'eau, un petit cabanon et une table. Deux parcelles ont été, et sauf erreur de ma part, sont toujours attribuées à l'école des Semilles qui est dans la proximité. Ils sont réellement sur place pour des expériences, pour des cours pédagogiques, didactiques et sensoriels.

Ils ont aussi cultivé leur propre petit jardin, monsieur Besse y faisait allusion tout à l'heure et c'était une petite démarche qui a donné suite à ma connaissance. Le fonctionnement de ce potager, et c'est-ce qu'on souhaitait et qu'on avait préconisé, est régi par un règlement avec une charte du jardinier que nous avons élaborée avec nos services.

Actuellement, l'ensemble des parcelles sont occupées et font l'objet d'une régulière demande. Ce projet, c'était effectivement un projet-pilote de potagers urbains. Il a suscité un intérêt plus important qu'attendu. Ce processus a montré une certaine importance et certains retours intéressants quant au profil des personnes, à leur nombre, leurs intérêts, surtout la dynamique du groupe qui fera le résultat final comme toutes ces démarches participatives. Il a permis aux habitants du quartier de cultiver leurs propres fruits et de rencontrer leurs voisins, d'améliorer un cadre de vie, une qualité de vie. Cette démarche est intégrée à d'autres mesures pour favoriser la nature, la qualité de vie en ville. Vous vous souvenez peut-être du projet, "Montrer la voie" qui a aussi fait l'objet d'une ligne budgétaire ici et qui est un projet mis en oeuvre régulièrement dans le cadre de mesures-cadres.

Il y a un petit groupe Whatsapp créé et toujours existant. Les gens se sont organisés entre eux, c'est ce qu'on souhaitait. Malheureusement, comme bien d'autres démarches, le Covid a un peu freiné les ardeurs et les rencontres pendant presque deux ans, mais il semblerait que ce soit reparti avec le printemps.

En réponse aussi au postulat, notre service a contacté d'autres privés et notamment les plus gros acteurs immobiliers, les régies immobilières qui sont actives sur la place. Nous avons écrit un courrier à toutes ces régies. Elles ont été sondées en début de l'année 2020 et aucune de ces régies n'a accusé réception et rendu une réponse. C'était un petit peu décevant, on n'a pas eu le moindre retour de leur part.

Pour terminer peut-être quelques points d'attention, c'est aussi un feedback pour une prochaine expérience. J'ai juste affiché là-haut quelques autres zones qui ont été identifiées dans la ville ou le périmètre étendu. Il y en a eu autour de la maison Giovanola : une à l'arrière de nos nouveaux locaux des services techniques et puis une, très grande, à l'endroit où vont sortir les futures trémies de la route de la vallée et de la déviation de l'AOMC. En termes de mètres carrés, il y a un potentiel assez intéressant dans des zones relativement densément bâties. C'est ça qu'il fallait faire aussi pour que ça soit à côté des maisons, pas que les gens prennent la voiture pour cultiver leurs légumes.

Donc ce petit potentiel existe aujourd'hui. Il faudrait quand même quelques conditions, donc ça veut dire lancer le projet très en amont, on va dire une saison avant : pendant l'hiver pour le printemps suivant. Il faudrait s'assurer d'un



accompagnement, quand même, d'un professionnel pendant toute la durée du projet. Il faut évidemment prévoir un budget pour cette réalisation. Il faudrait établir la certitude d'une participation de chacun pour pas que certains opportunistes ne se glissent juste pour la récolte. Il faudrait clairement mettre l'accent sur l'organisation interne du groupe et son fonctionnement, et finalement prévoir un encadrement assez sérieux pendant les premiers mois de fonctionnement.

Ce processus des Semilles est intéressant, il a un joli succès, mais il a pris énormément de temps dans nos services. Il y a beaucoup de séances qui ont lieu le soir. Bien sûr, c'est associatif, il faut aller là quand les gens sont là, de retour du travail et puis pas mal d'encadrement. J'ai eu l'occasion mercredi passé puisque nous avons rencontré nos collègues et homologues de la Municipalité de Vevey, d'en discuter avec mon collègue monsieur Imhof qui est en charge des travaux publics et des espaces verts à Vevey. Ils sont exactement dans le même processus et eux-aussi ont réussi à faire glisser cette démarche sur un tissu associatif. Il m'a énuméré notamment une association qu'ils ont créée sur place, qui s'appelle PermaRiviera. On avait, je crois, une question d'une conseillère générale concernant la permaculture à Monthey. Je vous encourage à aller voir le site, c'est très bien documenté. Il y a également l'association Equiterre présente au niveau national, qui donne aussi des cadres et des pistes pour constituer des associations.

Donc vous avez compris le message : du potentiel au lancement du projet, un encadrement au tout début du processus, la commune, respectivement nos services seront là pour le faire, mais il faut qu'ensuite ce projet vive avec les gens du quartier respectivement avec des associations locales.

Voilà pour cette réponse à monsieur Sonnati. Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. Monsieur Thétaz

Intervention de M. Fabien Thetaz (PS)

Merci, monsieur le président, monsieur Cottet, chers collègues,

Je vous remercie pour vos réponses. Nous sommes heureux d'apprendre que le bilan du projet est positif et qu'il a suscité un fort engouement parmi les résidents du quartier des Semilles. Du coup, on s'imagine volontiers le pérenniser et l'étendre à d'autres quartiers. Nous comprenons toutefois que cela demande beaucoup de ressources aux services communaux. Votre suggestion de s'appuyer sur des associations autogérées est pertinente. Elle va dans le sens souhaité d'une démarche participative.

Nous attendons toutefois que la commune joue un rôle moteur pour lancer l'appel à projets et guider la démarche, mais c'est-ce que vous venez de confirmer dans votre propos oral. Merci encore pour votre écoute.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. Nous passons au point 12 de l'ordre du jour.



12. Réponse à la question écrite de Mme Karine BRESSAN intitulée "L'inventaire des collaborations intercommunales"

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

La question a été déposée en juin dernier. Je passe la parole à la Municipalité, monsieur le président Coppey.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci monsieur le président madame Bressan, mesdames messieurs,

Madame Bressan vous avez posé une question au sujet des collaborations intercommunales existantes, plus particulièrement nous demandant un inventaire de ces collaborations, un inventaire des projets communs en cours et un inventaire des projets qui avaient été mis en attente par la commune de Monthey en vue d'une éventuelle fusion avec Collombey-Muraz.

Rappelons d'abord que la loi cantonale nous permet d'avoir de telles collaborations. Ce sont des collaborations qui existent de longue date entre les différentes communes du Valais, évidemment Monthey a utilisé ce moyen juridique pour améliorer le service public à la population.

Vous avez reçu un rapport écrit qui définit l'ensemble des collaborations existantes sur la commune de Monthey. On pense bien évidemment au service de la sécurité, à la fois civile et public avec notre caserne des pompiers commune, mais également avec un corps de sapeurs-pompiers de la commune de Monthey, qui a agi sur trois communes : la commune de Collombey-Muraz, Massongex, Vérossaz. Il en va de même au niveau de la police communale de Monthey et non pas la police intercommunale, c'est bien la police de Monthey qui agit dans les différentes communes de Massongex, Vérossaz et Collombey-Muraz et dès le 1er janvier prochain sur la commune de Saint-Maurice.

Nous avons également d'autres collaborations qui sont citées, je ne les reprendrai peut-être pas toutes, mais rappelons que c'est au niveau du service de l'eau avec la commune de Collombey-Muraz, nous avons une collaboration et il en va de même avec la commune de Bex, intéressante, non pas par rapport à l'activité de notre service, mais par rapport à la gestion purement des matières premières, de l'eau, puisque nous avons une connexion non seulement avec Bex, mais avec Collombey-Muraz, Troistorrents et Massongex.

Dans le domaine de la santé également et du social plutôt, nous avons une collaboration. Je pense notamment au foyer de jour à Collombey-Muraz ; la jeunesse, puisque, depuis le 1er janvier de cette année, Collombey-Muraz, finance un poste à Monthey au niveau de Soluna pour un travailleur social hors les murs ; je terminerai peut-être par la curatelle où nous avons aussi une collaboration et ensuite d'autres structures, les paroisses notamment qui sont intercommunales. Je pense à la paroisse protestante plus particulièrement.

Ces synergies permettent d'avoir une qualité supplémentaire de prestations sur l'ensemble des communes. Le but c'est qu'il y ait une plus-value pour la commune



de Monthey. La plus-value s'exprime de deux manières : soit d'un point de vue financier, soit d'un point de vue service à la population. Si je prends l'exemple de la police cantonale, cette collaboration permet d'avoir deux patrouilles durant la semaine et voire trois patrouilles le week-end sur l'ensemble des quatre communes, mais évidemment aussi à Monthey. Donc on peut imaginer et ça arrive, qu'il y ait une intervention avec trois patrouilles le week-end sur la commune de Monthey.

C'est vraiment les synergies qui amènent une plus-value aux différentes communes et plus particulièrement à la commune de Monthey. Je rappellerai que ces collaborations peuvent être revues de part et d'autre ; c'est-à-dire que la commune de Monthey, si à un moment donné on se rend compte qu'on n'est pas satisfait, soit par le coût de financement, soit tout simplement par le manque d'efficacité sur notre commune, car vis-à-vis de nos concitoyennes et concitoyens on a l'obligation de regarder s'il y a un bénéfice pour nous et si ce bénéfice devrait plus être exposé.

Toutes ces conventions ont des échéances, doivent être dénoncées à l'avance pour que chaque commune puisse se réorganiser. À titre d'exemple, nous avons récemment résilié la convention concernant la curatelle entre toutes les communes du district. Monthey chapeautait un peu, donc pouvait venir en soutien aux différentes curatelles des autres communes. C'était une volonté aussi de revoir cette convention, donc de ne pas fermer la porte, mais de revoir la convention, ce qui est en train d'être fait sous l'égide de notre vice-président Fabrice Thétaz.

Dans les projets de Chablais Agglo, je crois qu'on ne passe pas, lorsque l'on parle de collaboration, de parler de Chablais Agglo. Chablais Agglo a la volonté, de réunir différentes communes dans le camp, 6 actuellement, pour aller chercher des subventions du côté de la Berne fédérale, mais c'est aussi de collaborer et on le fait de manière pertinente dans différents domaines. Je donnerai un exemple aujourd'hui avec un montant de répartition par rapport à des arrêts de bus que l'on retrouve sur les territoires des quatre premières communes, qui d'antan avaient initié le MobiChablais. On poursuit dans cette dans cette réflexion commune, dans cette répartition des différentes tâches.

Concernant l'inventaire des projets communs en cours je citerai plus pratiquement la Futuro step. Vous en avez bien entendu parler. Ce projet, qui est un projet extraordinaire d'une grande envergure, d'une grande complexité aussi puisqu'il intègre encore le site chimique, qui est un élément non négligeable, une entité non négligeable dans cette réflexion puisque ça correspond à peu près à plus de 200 habitants au prorata d'utilisation de la step par rapport aux communes et au nombre de citoyens. Donc une complexité au niveau organisationnel, gestion et financement de cette future infrastructure, mais par contre un dossier qui a réellement une plus-value pour l'ensemble des communes, donc nous continuons à travailler sur ce dossier, en espérant qu'on puisse aboutir prochainement à un accord entre les différents partenaires.

Questions complémentaires : on nous demandait, concernant des projets qui étaient en attente de fusion et qui ont évolué depuis. Pour faire la remarque sans citer aujourd'hui une décision du Conseil, qui viendra vers vous dans la délégation par rapport à l'augmentation d'un petit pourcentage d'EPT dans un service, nous étions tous en attente de cette décision pour réorganiser les services. Alors il y a des services qui seraient peu touchés, je pense à la police puisqu'elle est déjà commune, peut-être à la culture qui n'est pas très développée sur Collombey-Muraz.



Par contre, il y a des services qui attendaient l'avancement du dossier, je pense à l'office de la population évidemment qui est en train de se réorganiser à la commune de Monthey et on attendait la décision de la population de Monthey et de Collombey-Muraz.

Un autre exemple beaucoup plus parlant, c'est la nomination de notre directeur d'EMS puisqu'on était dans une situation où les deux directeurs des EMS, des tilleuls et de la Charmaie partent à la retraite à quelques mois d'intervalle. Notre directeur part en novembre de cette année et début de l'année prochaine le directeur de la Charmaie en fera de même donc, évidemment la question c'était : en cas de fusion, est-ce qu'on a une seule direction sur les 2 sites ou pas ?

La question n'avait pas été tranchée, mais elle méritait d'être posée. Aucune décision ne pouvait être prise de manière raisonnable avant que l'on ait la décision de la population. Une fois la décision de la population clairement exprimée, il allait de soi pour nous que le home Les tilleuls devait avoir une structure forte chez elle, indépendante, et nous avons procédé à la mise en postulation de ce poste de directeur et nous avons nommé le directeur.

Voilà un exemple concret qui était réellement dans l'attente puisqu'on peut bien imaginer qu'on s'y prend assez tôt, parce que lorsqu'on va chercher un nouveau directeur, il a parfois 6 mois de délai de résiliation de son contrat de travail. Donc on essaye d'aller assez tôt et en définitive, on a pris la décision après le 15 mai pour novembre de cette année, mais ça va jouer, il va y avoir même une bonne corrélation entre l'actuel directeur et son successeur.

Voilà, madame Bressan, j'espère avoir répondu aux questions très concrètes que vous nous aviez posées. Je reste à votre disposition pour d'éventuelles questions complémentaires. Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. Madame Bressan Cescato.

Intervention de Mme Karine Bressan (LE CENTRE)

Monsieur le président, monsieur Coppey,

Tout d'abord, merci d'avoir fait l'état de ces inventaires et pour toutes les explications claires y relatives.

Notre groupe va prendre le temps de se pencher sur toutes ces lignes et on reviendra probablement sur quelques-unes lors d'un prochain Conseil. Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. Nous passons au dernier point de l'ordre du jour, mais avant d'ouvrir les divers, je passe la parole au président Coppey pour une information sur la caisse de pension des employés de la commune de Monthey.



13. Divers

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci monsieur le président, mesdames, messieurs,

Effectivement on a pour habitude de venir devant vous à la fin de l'été, avec les comptes consolidés de l'année d'avant, donc en l'occurrence l'année 2021 de la caisse de pension. Pour rappel pour les nouveaux, notre caisse de pensions était en difficulté dans les années 2012-2013. Il y avait deux aspects: nous étions à un taux de couverture passablement bas et ensuite, la Confédération a mis des exigences aux caisses de droit public, telles que la caisse de Monthey. Notamment une exigence était d'arriver à une couverture de 80% en 2052, donc dans 40 ans d'avoir un minimum de 80% de couverture.

Pour vous expliquer un petit peu la situation, on était quasiment en-dessous, dépend comment on faisait le calcul, mais de 50% de couverture en 2012. Évidemment qu'on avait un timing pour arriver en 2052 à ce taux de couverture de 80%. Bonne nouvelle puisque l'année 2021 a été encore une année avec un rendement assez exceptionnel puisque vous voyez que nous avons eu un rendement de 7,82%. C'est un excellent rendement. Alors vous allez me dire toutes les caisses ont eu un bon rendement, une moyenne suisse même un tout petit peu plus élevée. Je rappellerai toujours que dans les situations, les années où les rendements sont moindres, voire négatifs, ça a été le cas en 2018, vraisemblablement cette année, nous limitons fortement la casse puisque nous sommes toujours en dessus. En d'autres termes nous sommes une caisse qui est assez stable et au niveau des risques, ils restent quelque peu mesurés.

Malgré cette situation, nous avons eu un excellent rendement de 7,82% durant l'année 2021. En d'autres termes, on a déjà atteint l'objectif de 2052 d'un dépassement de 80% de couverture à 83,8%. Donc on est réellement dans un excellent trend et je crois qu'on peut dire aujourd'hui, on avisera peut-être l'année prochaine puisque cette année 2022 risque d'être un peu plus compliquée, mais vous voyez que l'on peut respirer et dire que toutes les mesures prises, et je terminerai par ça ; que ce soit au niveau des employés comme de l'employeur (rappelons que vous toutes et vous tous, vous avez accepté au nom de la population monthaysanne de recapitaliser notre caisse de pensions, vous avez accepté une augmentation des cotisations. Alors certes, employé aussi, mais employeur de notre côté, donc une augmentation des charges annuelles de la commune de Monthey et grâce à ça nous avons très rapidement retrouvé une meilleure situation et je ne peux que m'en féliciter en restant bien évidemment à votre disposition. Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci, nous passons donc aux questions. La parole est au plénum. Monsieur Clerc.

Intervention de M. Yvan Clerc (PLR)

Monsieur le président, madame, messieurs les conseillers municipaux,

Le groupe PLR a une question sur un sujet d'actualité : le risque de pénurie d'électricité qui se profile. Nous avons appris qu'une task force valaisanne allait se mettre en place, que des recommandations de la Confédération sont émises, mais



nous pensons que nous ne devons pas attendre et être proactifs. La question est donc très simple et brève : quelles sont les mesures prises par la commune dans ce contexte de pénurie annoncée ?

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. Madame Nanchen Fernandez.

Intervention de Mme Catherine Nanchen Fernandez (PLR)

Bonsoir à toutes et tous,

J'aimerais poser deux questions : la première concernant l'alimentation, chauffage du stade de foot Philippe Pottier. Il avait été décidé dans le budget 2016 de ne pas raccorder le stade au chauffage à distance pour des raisons de complexité de coûts, mais plutôt de l'alimenter en gaz. À l'heure actuelle, je me demande si ce choix est encore adéquat et s'il ne serait peut-être pas opportun de réévaluer le prix de raccordement au chauffage à distance avant le début des travaux de rénovation des vestiaires.

Et ma deuxième question est pour monsieur Cottet, au sujet des parcs pour vélo : j'aimerais savoir si vous avez prévu un aménagement de points de stationnement fixe à la piscine ? Maintenant que celle-ci est pratiquement terminée et vu le nombre de clients venant à vélo, je trouve très dommage que l'on n'ait pas un parking adapté à cette magnifique infrastructure.

Je vous remercie pour vos réponses.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci, Madame Launaz Perrin.

Intervention de Mme Eliane Launaz Perrin (PS)

Monsieur le président du Conseil général, madame, messieurs les municipaux, chères et chers collègues,

Face à la pénurie d'énergie annoncée, notre collègue nous en a déjà parlé, la Municipalité a-t-elle entrepris une planification ainsi que des mesures concrètes pour des économies d'énergie ? A-t-elle prévu un plan de continuité en cas de réduction imposée de la consommation électrique, voire de rupture de l'approvisionnement ? Au vu de la hausse des tarifs de l'électricité annoncée pour l'an prochain, Monthey énergie SA en tant que gestionnaire du réseau de distribution a-t-elle la capacité de garantir l'approvisionnement des ménages et des entreprises montheyssannes ? Une campagne d'information sera-t-elle faite à la population ? Envisage-t-elle un plafonnement des coûts ?

Et enfin, une diminution des éclairages publics comme les vitrines, les terrains de sport, la route de Choëx par exemple est-elle envisagée ?

Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. Monsieur Ostrini.



Intervention de M. Olivier Ostrini (PS)

Monsieur le président, madame, messieurs les conseillers municipaux,

Tout d'abord j'aimerais annoncer le dépôt d'un postulat demandant une étude sur la mise en place de l'école à la journée sur la commune de Monthey.

De plus, j'ai une question à la Municipalité selon la future révision de la Lipda, avec une entrée en vigueur prévue en septembre 2023, la commune devrait se doter d'un délégué à la protection des données et du traitement. Est-ce que des démarches sont déjà en cours? Quel est le profil de la personne qui sera recherchée? Est-ce que ce sera à l'interne ou en externe?

Y a-t-il une possible collaboration avec les autres communes et quelles conséquences sont projetées sur le budget et les EPT?

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Madame Rouvinez

Intervention de Mme Marie-Soline Rouvinez (EPM)

Bonsoir mesdames, messieurs,

Ça concerne les nouveaux aménagements de l'Avenue de la gare en rapport avec le nouveau trottoir côté Vieux collège : pourquoi est-il si étroit et pourquoi est-ce si difficile pour les poussettes et les chaises roulantes de se croiser? On constate qu'une chaise roulante ne peut pas croiser avec une poussette, et ce, lorsque nous ne sommes pas sous l'influence de la sortie des étudiants venant de la Gare. Et puis, concernant toujours les nouveaux aménagements, comment sera prévu l'arrosage au niveau de l'herbe mise en place? Y aura-t-il des possibilités d'arrosage automatique un jour? Est-ce que ce sera les employés communaux qui viendront tout simplement?

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. Monsieur Riesle.

Intervention de M. Gérald Riesle (UDC)

Mesdames, messieurs, j'ai été interpellé par une citoyenne qui a récolté des signatures concernant les parkings handicapés en ville. Elle a déposé à la Chancellerie, elle voulait savoir où ça en était tout simplement.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Très bien. Monsieur Couturier.

Intervention de M. Mathieu Couturier (PLR)

Monsieur le président du Conseil général, monsieur le président la Municipalité, madame, messieurs les municipaux,

Par cette brève prise de parole, j'aimerais annoncer le dépôt d'une question écrite. Suite à la réponse de monsieur Coppey à la question de madame Bressan, sur les collaborations intercommunales, nous déposerons au nom du groupe PLR une question en supplément à cette réponse du président Coppey. Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. Monsieur Caillet-Bois.



Intervention de M. Fabrice Caillet-Bois (LV)

Merci. Une petite question à la Municipalité concernant quelques informations générales sur le projet de la société Elval et les 20'000 mètres carrés qui vont être utilisés pour le nouveau projet de combustibles de nouvelle génération ?

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Je m'excuse, je n'ai pas compris.

Intervention de M. Fabrice Caillet-Bois (LV)

C'est la société Elval qui fait le projet, qui a annoncé dans les différents réseaux pour le recyclage des carburants.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Très bien merci beaucoup Et quelle est la question ?

Intervention de M. Fabrice Caillet-Bois (LV)

Ce projet est lancé sur la commune de Monthey sur un terrain de 20'000 mètres carrés se fera sur le site chimique. Je ne sais pas si vous avez quelques informations ou si c'est encore prématuré ?

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Donc des informations sur cette implantation, très bien.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Madame Mottet.

Intervention de Mme Mathilde Mottet (PS)

Bonsoir,

J'annonce une question écrite par rapport à l'accueil des personnes ukrainiennes et savoir où est-ce qu'on en est dans les capacités d'accueil et d'intégration des personnes ukrainiennes à Monthey. Aussi un postulat, qui se répète un peu, mais sur la crise énergétique et puis par rapport au soutien de la commune aux montheysans et montheysannes face à l'augmentation des prix de l'énergie et éventuellement une revue à la hausse du plan de la commune par rapport à la transition sur les énergies renouvelables.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

S'il n'y a plus demande de parole, je passe la parole à la Municipalité pour les réponses.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci monsieur le président, mesdames, messieurs,

Monsieur Clerc, concernant l'électricité vous demandiez si nous prenons des mesures. D'abord, vous avez raison de rappeler que par l'intermédiaire d'Antenne région et du canton du Valais, les communes et la fédération des communes valaisannes, les communes se sont mobilisées pour essayer d'avoir une attitude commune et je pense notamment aux mesures prises au niveau de l'éclairage public.



On arrive gentiment à l'éclairage de Noël. Ça serait plus judicieux de parler d'une seule voix dans les communes, même si on sait que toutes les communes ont une autonomie communale. Vous avez raison de dire par contre et d'autres sont intervenus, madame Launaz Perrin notamment, de savoir si la commune prend les devants sur notre propre territoire et ça a été le cas ; à la fois le service des bâtiments par monsieur Délitroz et le service de l'électricité par Fabien Girard ont reçu pour mission avant la fin septembre de donner réponse et donc de nous amener des solutions. On pense aux bâtiments communaux, salles de classe, bâtiment administratif, salles de sport, à savoir si on peut utiliser de manière différente et évidemment au service de l'électricité par rapport à nos différentes mesures en lien avec IME, les éclairages publics notamment.

Madame Nanchen au niveau de l'alimentation des stades de foot et autres. Puisqu'il y a eu plusieurs questions, mes propos seront complétés par monsieur Girard, mais de la même manière, il y a une analyse qui est faite. Par contre pour répondre à la question, je crois que c'est aussi un élément essentiel, le la sera donnée par la Confédération. Donc on prendra des mesures adaptées.

Maintenant pour nous, il est exclu de ne plus laisser des mouvements sportifs, notamment le foot et d'arrêter d'éclairer les stades. Donc, évidemment, il s'agit d'avoir une maîtrise quand même dans l'éclairage des stades puisque vous parliez de l'alimentation des stades de foot, c'est une volonté. Concernant le chauffage puisque vous parliez aussi du chauffage à distance ; une analyse est en cours. Il faut savoir que vous avez validé l'investissement d'un million pour refaire différentes infrastructures : le raccordement au chauffage à distance et notamment le prix demandé par SATOM pour se connecter au chauffage à distance était clairement disproportionné. Donc, vous avez raison, nous avons renoncé. L'analyse sera faite et la meilleure solution sera choisie pour le futur en tenant compte de l'évolution des prix du gaz.

Je laisserai monsieur Cottet puisque vous l'avez interpellé directement pour s'exprimer par rapport aux places de vélos, mais je crois que vous avez répondu dans votre question : une si belle piscine avec la volonté de faire venir nos jeunes et moins jeunes montheyens avec des deux-roues, nécessite une telle infrastructure.

Madame Launaz Perrin, je crois avoir répondu en partie. Donc, là vous demandez de surcroît, s'il y a un plan de continuité. C'est un élément qui revient aussi souvent sur la table en disant les mesures doivent être prises pour l'hiver 2022-23. Mais on sait très bien qu'on risque d'être exposés durant les prochaines années à une même nécessité d'avoir une maîtrise de nos énergies. Donc je pense que le travail qui sera effectué pour cet hiver ne sera pas perdu pour les années suivantes. Concernant la hausse des tarifs et la capacité de s'approvisionner au niveau fournitures : la hausse des tarifs a été déterminée et a été fixée au 31 août, comme c'est légalement l'obligation, vous avez peut-être vu dans la presse que nous avons une hausse extrêmement modérée par rapport aux autres communes et on s'en réjouit. Évidemment que la fourniture d'énergie est clairement commandée. S'il devait y avoir une coupure généralisée sur l'ensemble de l'Europe on en subirait également les conséquences et il faudra s'adapter. Mais très clairement, les contrats ont été signés de longue date sous différentes durées et pour l'année 2023 les engagements ont été pris.

Je rappellerai aussi nos mesures, parce que vous parliez des différentes mesures, et là on ne va pas s'exprimer, Monsieur Girard pourra compléter mes propos ou monsieur Délitroz, par rapport aux bâtiments. On ne va pas s'exprimer aujourd'hui



puisqu'on a laissé à nos services jusqu'à fin septembre pour venir avec quelques solutions. Je rappellerai qu'on a aussi des bases légales. Donc on peut inciter les privés, puisque vous parliez de vitrines commerciales, à prendre des mesures. En revanche, de manière drastique, il faut une base légale. Nous ne sommes pas sûrs, c'est aussi quelque chose que l'on étudie au niveau de la fédération des communes valaisannes, que l'on ait en Valais cette base légale pour imposer aux commerçants une suppression de leur éclairage des vitrines, puisque vous preniez cet exemple.

Monsieur Ostrini, on vous laissera développer votre postulat. Concernant la Lipda, nous avons la chance d'avoir une commune de moyenne dimension, puisque nous sommes la 3e commune du Valais et d'avoir un personnel efficace. Donc, lorsque la Lipda sera la nouvelle loi qui sera adoptée par le Grand Conseil, un délégué sera désigné à l'interne sans conséquences pour l'année 2023. Vous verrez vous serez amenés à valider le budget 2023 et il n'est pas prévu d'augmentation, donc on souhaite intégrer dans le cadre de notre staff ce mandat dans un cahier des charges de notre personnel.

Madame Rouvinez, concernant les aménagements de la gare. Votre remarque, on l'entend à travers Monthey. À mon avis, c'est un choix. Il y a eu cette volonté ; tout le monde criait que l'on était plus du tout à la mode après quelques années parce qu'on avait un aménagement beaucoup trop minéral et qu'il fallait amener de la verdure. Je crois que ça a été fait à grande satisfaction de bon nombre de citoyens. Le corollaire évidemment, c'est qu'on diminue quelque peu la chaussée qui, admettons-le, était quand même passablement large. Évidemment, je vois ce que vous voulez dire lorsque vous avez l'ensemble de l'école de commerce qui arrive, mais ça serait dans n'importe quelle rue. Là, on doit se côtoyer, mais ça fait aussi partie de la qualité de vie, d'avoir une ville vivante et je me réjouis que l'on n'arrive pas à se croiser sur un trottoir à Monthey plutôt que l'on entende sans arrêt parler d'une ville morte où il n'y a rien qui se passe. Donc, je vous remercie de le rappeler : on a du monde à Monthey et la ville est vivante. L'arrosage de l'existant, ça sera une analyse qui sera faite sur l'ensemble de la commune qui continue d'être réalisée. Là aussi, nous analysons le budget, il y a des demandes, par rapport à des systèmes d'arrosage, donc vous serez interpellés non seulement sur l'Avenue de la gare, mais dans d'autres lieux par rapport à un mécanisme d'arrosage.

Donc, c'est une question d'investissements et de rentabilité que se pose l'IME, je ne sais pas si monsieur Cottet pourrait compléter mes propos, mais en l'état actuel, c'est un arrosage tel que vous le voyez dans bon nombre de lieux puisque nous avons la chance d'avoir une ville extrêmement verte et avec un nombre d'îlots de fraîcheur à qui se développe d'année en année sur notre territoire.

Monsieur Riesle, le parking handicapé. Alors je vois très bien de qui vous parlez puisqu'on a donné suite : on a créé une place de parc devant la pharmacie, on lui a écrit pour lui dire qu'on donnait suite et cette place de parc a été réalisée devant une pharmacie du centre-ville pour ne pas la citer, à sa demande et j'imagine à toute satisfaction puisqu'elle ne nous a pas donné de retour par rapport à cette démarche.

Monsieur Couturier on vous laissera effectivement déposer votre question écrite.

Monsieur Caillet-Bois, la société Elval. Oui, c'est un dossier que l'on connaît bien puisque c'est une procédure mise à l'enquête menée par le service des bâtiments et le service de monsieur Délitroz. C'est une parcelle qui se trouve sur le site chimique. Il faut savoir, et c'est très intéressant, que jusqu'à il n'y a pas longtemps, le site



chimique avait vraiment la volonté de préserver ces parcelles pour les entreprises existantes. Avant 98, pour Ciba-Geigy et ensuite quand il y a eu le splitting pour les 2, 3, 4 sociétés présentes sur le site est maintenant au vu, entre autres du coût de l'énergie, du coût de maintenance, de la sécurité, ils sont ouverts à recevoir des nouvelles entreprises et c'est une très bonne nouvelle puisqu'on ose espérer, et il y a déjà pas de nouvelles entreprises qui sont en attente de décision du site chimique et de Cimo qui gère l'ensemble de la distribution d'énergie et de la sécurité sur l'ensemble du site chimique, de pouvoir venir sur le site de Monthey. Donc c'est une très bonne nouvelle et cette société en l'occurrence a mis à l'enquête la construction d'une entreprise avec entre 40 jusqu'à 70 emplois qui pourraient venir sur Monthey.

Madame Mottet. Donc effectivement, c'est des questions diverses à la fois sur l'accueil des Ukrainiens, sur l'aspect énergétique et notamment la conséquence pour nos concitoyennes et concitoyens. Et encore un troisième élément : vous avez proposé que ce soit une réponse écrite, on répondra par écrit.

Je passe la parole à Monsieur Cottet par rapport à la piscine.

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement

Merci. Madame Nanchen,

Alors, j'ai entendu sans y avoir participé quelques ping-pongs entre vos responsables et puis les services concernant ces fameux parkings. C'est vrai qu'aujourd'hui on n'a pas de budget pour ça. La piscine, tout comme la patinoire, n'est pas un domaine public stricto sensu, c'est géré par une association, dans le cas d'un gros projet avec de gros investissements qui touchent à leur finalité actuellement. Les parcs à vélos, c'est comme la récolte des déchets ou l'évacuation des déchets du restaurant ou le contrôle d'accès ou la gestion des flux, ce sont des choses que vous avez intégrées dans votre réflexion, effectivement peut-être que personne n'a pensé aux parkings à vélo. Donc, je ne vais pas m'engager comme ça, maintenant là et puisque je sais qu'il y a eu des discussions internes chez nous, mais venez avec un projet. L'emplacement, il n'y en a pas 36'000 de toute façon.

La dernière question, ça sera de savoir, comment est-ce qu'on finance ou qui paye, comme ça a déjà été le cas sur quelques points durant ces deux ans de travaux, mais dans l'idée pour être cohérent avec la réponse que j'ai faite tout à l'heure à monsieur Couturier évidemment qu'il faudra qu'on agrandisse cette infrastructure.

Et puis peut-être juste une précision, madame Rouvinez, l'arrosage que vous avez vu c'est pendant les premières semaines pour que les racines se développent en profondeur. C'est maintenant que ça se passe, au risque que ça périclite, c'est du déjà vu surtout cet été. Mais, à terme, il est prévu finalement d'avoir sur ces îlots plutôt de la prairie, à mi-hauteur qui nécessitera beaucoup moins d'arrosage, comme vous le voyez déjà au pied de certains arbres, notamment à la Plantaud, et de ne pas aller tondre ces zones-là.

Concernant le gabarit, effectivement, je répète ce que le président a dit : n'oubliez pas que nous sommes dans une zone de rencontre avec priorité piétonnière, donc il n'y a plus de notions de trottoir d'ailleurs y a pas de seuil et l'espace finalement est dédié principalement aux piétons. Merci.



Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. Monsieur Girard.

Intervention de M. Fabien Girard, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energies & Développement Durable

Merci monsieur le président, madame et messieurs les conseillers généraux, chères et chers collègues,

En complément à ce qu'a dit monsieur Coppey, donc par rapport à l'approvisionnement énergétique pour l'an prochain.

Vous avez vu les tarifs qui ont été annoncés à 23 centimes environ 23,5 centimes. On est donc soulagé de n'annoncer que 24%, mais on n'est en tout cas pas fiers de ça et je crois que personne ne peut être fier de cette situation. Mais toujours est-il qu'on a fait ça au mieux.

Pour l'an prochain, sachez qu'on est couverts à 102%, c'est-à-dire qu'on n'a aucun risque d'avoir des augmentations de tarifs, alors que certaines communes sont couvertes uniquement à 50%, ils auront donc une grosse soupe à la grimace. Donc 2023 c'est 102% de couverture déjà. Pour 2024, on a déjà fait l'acquisition de 50% de l'énergie qu'on utilise sur la commune de Monthey, ça sera aussi rassurant pour nos tarifs de 2024. Aujourd'hui, on a un tarif moyen de 8 centimes ce qui est extrêmement bas. Pour l'année prochaine ce sera 17 centimes uniquement l'énergie, plus les taxes et les frais, et là on est à 8 centimes de moyenne. On va devoir faire des achats supplémentaires, mais on assure déjà des tarifs assez modestes. Pour 2025, on a déjà couvert environ à 25% aussi ce portefeuille d'énergie, malheureusement un peu plus cher, mais toujours est-il qu'on a un manuel de risques qui nous permet, en tout cas maintenant d'être dans une bonne situation et surtout de lisser les risques parce que c'est vraiment un milieu qu'on ne maîtrise pas du tout.

Deux éléments peut-être par rapport au plan Ostral. Vous avez sans doute suivi, la Confédération a nommé le plan Ostral de la gestion énergétique pendant cette période extrêmement particulière. Donc, si je prends juste le bon slide sur mon ordinateur, il y a quatre niveaux de préparation au niveau de la Confédération par rapport à ce plan Ostral pour intervenir. Il faut bien se dire que toutes les mesures locales qu'on peut ou qu'on souhaite prendre peuvent être cassées tout d'un coup au niveau de la Confédération, qui va édicter des règles beaucoup plus strictes qui vont nous être imposées. Donc c'est pour ça qu'aujourd'hui, on a travaillé en amont sur plein de solutions.

Ensuite les cantons, et l'antenne région s'en est chargée. Juste par rapport au délai, l'antenne régionale, doit nous rendre ses recommandations pour fin septembre, donc nos services suivront après la fin septembre, mais on espère faire savoir pour mi-octobre. Mais très rapidement, le premier niveau, c'est le niveau de surveillance de l'approvisionnement qui est en cours, on est déjà au niveau 2 : c'est la mise en alerte et la préparation accrue, notamment en appelant les consommateurs à économiser l'électricité et en mettant en place des mesures pour des économies.

Ensuite, il y a tout un plan de mise en vigueur des ordonnances de la Confédération, donc, ça c'est déjà niveau 3 sur lequel on risque d'arriver assez rapidement pendant l'hiver. La Confédération édicte les règles et on a 10 jours en gros pour les appliquer.



Donc, on est encore dans un niveau où on n'a pas trop peur. Et le niveau 4, c'est vraiment la mise en oeuvre extrêmement formelle des ordonnances où la Confédération peut dicter des ordres qu'on devra réaliser sous 3 jours. C'est clairement les interdictions, les contrôles, les contingentements et les délestages cycliques, ce à quoi on n'aimerait vraiment pas arriver, mais on doit peut-être s'y attendre.

Tout ça pour répondre à la question initiale d'Yvan Clerc concernant le rôle de la commune. On a vraiment des directives qui arrivent de la Confédération et notre rôle à Monthey en tant que GRD, et que Monthey énergie SA en l'occurrence dans le futur. On a vraiment ce rôle de faire la police sur le réseau, de devoir appliquer ces contingentements.

Ce qui est discuté, on parle peut-être de coupure de 4 heures quartier par quartier, ça aujourd'hui on ne le maîtrise pas, toujours est-il que l'information devra être diffusée le plus tôt possible. Surtout aussi, il faut être conscient que toutes les infrastructures critiques sont clairement isolées et seront assumées. On pense notamment au home des Tilleuls, des hôpitaux et c'est évident qu'on devra assurer un service électrique minimum où c'est nécessaire. Par contre, pour les citoyens, pour les entreprises aussi, il y aura sans doute quelques ajustements.

Aujourd'hui, c'est vraiment avec des pincettes qu'on vous dit ça parce qu'on ne maîtrise vraiment très peu de choses et on aura ce rôle de police et de contrôle sur le terrain pour que les lois soient aussi appliquées.

Donc voilà par rapport à ces petites informations, et c'est vrai qu'on avance aussi un peu dans le brouillard, mais on espère que cela s'annonce du mieux possible. Lors de la prochaine séance avec notre commission on parlera vraiment de ce plan Ostral en espérant avoir plus d'informations pour mi-novembre.
Merci beaucoup et bonne soirée.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. Est-ce qu'il y a encore des demandes de prise de parole ?

Si ce n'est pas le cas, j'ai encore quelques informations. Je vous annonce formellement qu'il n'y aura pas de Conseil général en novembre prochain. Notre prochain rendez-vous est le 12 décembre 2022 pour les budgets 2023.

Je tiens à remercier mes collègues du bureau, les chefs de groupe, la Municipalité ainsi que la Chancellerie pour toutes les collaborations. Je vous rappelle qu'il faut nous envoyer vos textes pour les questions écrites, pour les postulats, toutes vos interventions pour la prise du PV à monsieur Burri, notre secrétaire. Et je vous rappelle encore une dernière fois les dates pour 2023, le lundi 20 mars, le lundi 19 juin, le lundi 18 septembre et le lundi 18 décembre.

Il est **22h32**, je lève la séance et vous souhaite une bonne suite de semaine.

Pour le Conseil général

Antoine Bellwald, Président

Robert Burri, Secrétaire



14. Annexes

- Slides du Power point de Pierre CONTAT sur la zone des Verney
- Budget des championnats du monde de Mountain Bike en 2025
- Slides du Power point du postulat Sandy CRAUSAZ Monthey ville jouable
- Slides du Power point du postulat Claudy BESSE et Sandy CRAUSAZ sur l'initiation au jardinage
- Slides des 2 Power point de Gilles COTTET sur la petite reine et le potager urbain
- Slides du Power point de Stéphane COPPEY sur la Caisse de Pension

Présentation

Zone Sports et Rencontre



monthey

septembre 2022





Zone pédagogique vélo

Ancrer la pratique du vélo dès le plus jeune âge

- Jardin de la circulation utilisé par les écoles et ouvert aux familles
- Modules dextérité enfants



Une espace convivial et sportif

Rassembler un public multiple autour de la pratique d'une activité

- Infrastructures sportives accessibles à de multiples publics (enfants, enfants à mobilité réduite, sportifs occasionnels ou individuels, parents, clubs, etc.)
- Entrée du site
- Restaurant actuel



Zone Skate & Pumptrack

Créer une synergie entre deux infrastructures complémentaires

- Discipline populaire et en plein essor
- Accueil des championnats du monde 2025 - Durabilité
- Construction d'un skate park actualisé



Un espace de vie

Création d'une zone détente qui incite à l'activité

- Jeux d'eau manuels
- Jeux de mobilité interactifs (enfants, parents, seniors,...)
- Coins pique-nique et rencontre

Favoriser le sport spontané

- Streetbasket et streetfoot
- Beach Volley



Un oasis sportif

Associer deux environnements : une nature riche et diversifiée à un espace sportif.
La nature et l'homme au centre du projet du Verney

- Levier contre le réchauffement climatique
- Biodiversité
- Réserver des espaces à la nature
- Esthétisme
- Buttes anti-bruit/vue
- 75% du site seront réalisés en matériaux et espaces verts perméables (23'000 m²)



Zone sportive et mobilité

Susciter la pratique d'une mobilité douce

- Une voie verte reliant le centre-ville aux berges du Rhône
- Offre vélo de Monthey cohérente
- Des tracés mobilités et infrastructures internes au site attrayants et adaptés aux utilisateurs



Les réseaux de mobilité

Intégrer la zone dans les maillages de mobilité de la ville

- Pistes cyclables
- MobiChablais
→ cadences aux 15 min.
- Centre-ville transformé en zone de rencontres

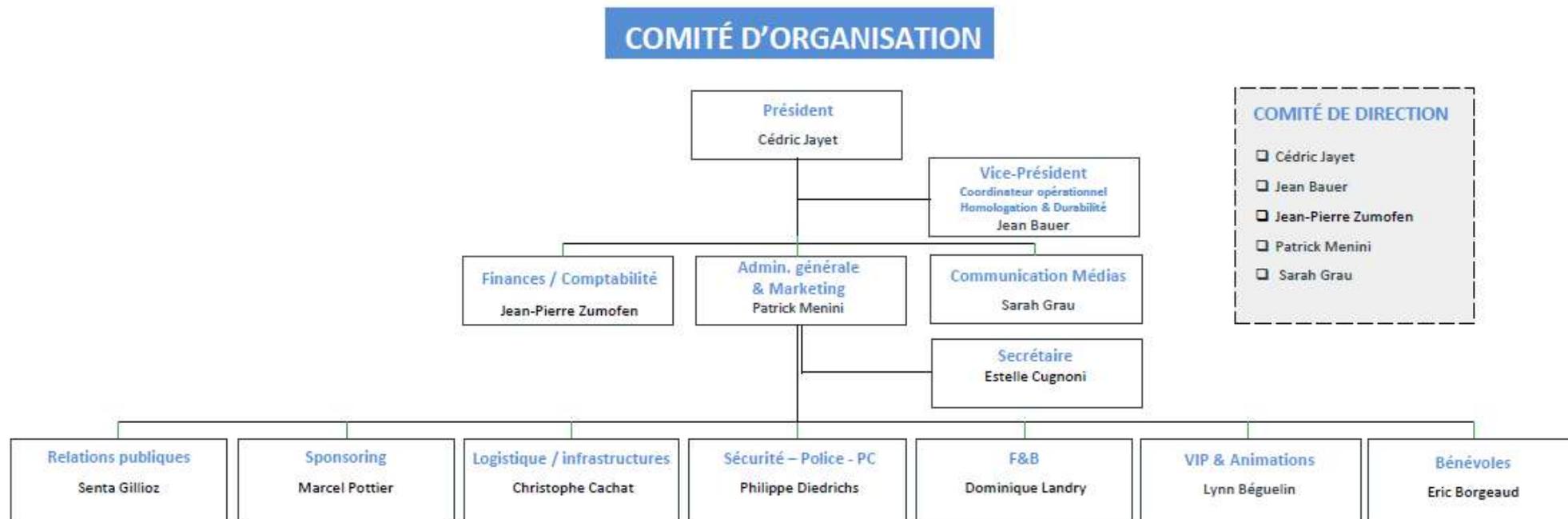
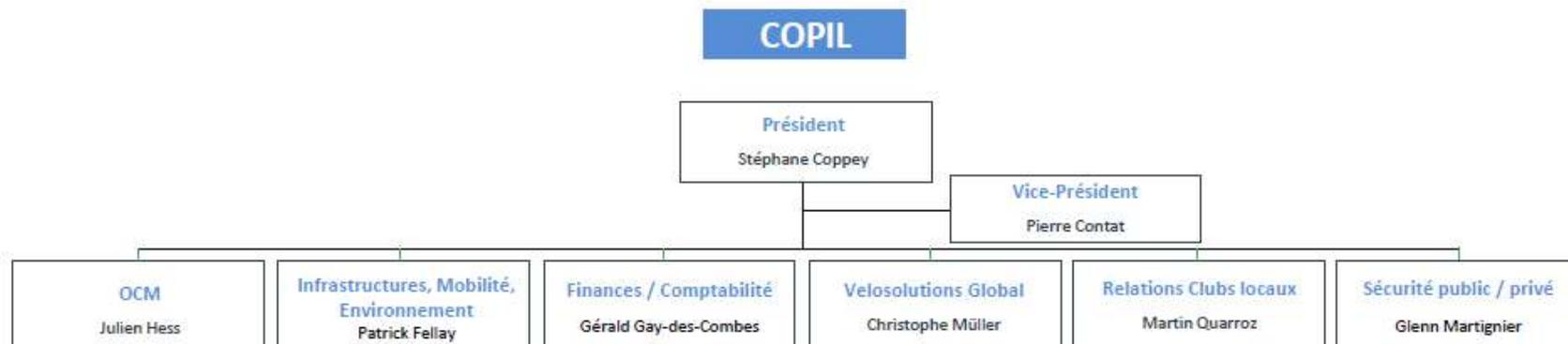


Calendrier

- Validation du CM
 - Mise à l'enquête
 - Appels d'offres
 - **Réalisation**
 - Début des travaux
 - Fin des travaux

 - 1^{ère} compétition vélo
 - Championnats du monde
- Mai 2022
Juin 2022
Automne 2022
- Avril 2023
Printemps 2024
sous réserve de l'obtention de l'autorisation de construire dans un délai de 9 mois
- Septembre 2024
Septembre 2025

Merci de votre attention
Questions



BUDGET CHAMPIONNATS DU MONDE DE MONTAIN BIKE 2025

REVENUS

SUBVENTIONS ET SPONSORING		
Commune Monthey	CHF	150'000.00
Sponsors	CHF	120'000.00
Zone VIP - recettes	CHF	30'000.00
Finances d'entrées (3'000 tickets)	CHF	22'500.00
Revenu zone expo_Exposants industrie bike and locaux	CHF	5'000.00
Bars & restauration	CHF	35'000.00
TOTAL	CHF	362'500.00

REVENUS CONTRE-PRESTATIONS		
Commune Monthey	CHF	30'000.00
Prestations sécurité (police, armée, samaritains)	CHF	20'000.00
Prestations Velosolutions et Sponsors principaux "Redbull"	CHF	210'000.00
Sponsoring et soutien OCM	CHF	290'000.00
TOTAL	CHF	550'000.00

TOTAL REVENUS	CHF	912'500.00
----------------------	------------	-------------------

CHARGES

CHARGES		
Administration		
Frais de candidature	CHF	25'000.00
Assurances & administration	CHF	5'500.00
Infrastructures et sécurité		
Infrastructures sportives - Riders area	CHF	25'000.00
Infrastructures générales (scènes, échafaudages, tentes, tables, chaises, barrière, service,...)	CHF	147'000.00
Wifi	CHF	8'000.00
Frais effectifs police, armée, samaritains, sociétés privées	CHF	12'000.00
Accueil, Staff et zone VIP		
Information & accréditation	CHF	2'500.00
Branding & signalétique	CHF	7'000.00
Frais zone VIP (incl. F&B)	CHF	30'000.00
Local Staff & bénévoles	CHF	5'000.00
Restauration: Infrastructure	CHF	21'000.00
Staff & bénévoles (50-60 personnes)	CHF	6'000.00
Communicaton et divers		
ticketing Frais de mise en place zone publique	CHF	7'000.00
Frais de gestion sur site (20pax)	CHF	1'500.00

Communication Promotions diverses (RP, Digital, Site internet, etc.)	CHF	30'000.00
Mise en place d'un plan de durabilité	CHF	10'000.00
Déplacement, repas et frais de création dossier de vente	CHF	2'000.00
<i>Divers & imprévus</i>		
Divers & imprévus	CHF	18'000.00
TOTAL	CHF	362'500.00

CHARGES CONTRES-PRESTATIONS		
Commune Monthey (infrastructures, personel, électricité, machines, etc.)	CHF	30'000.00
Police, arméee, samaritains	CHF	20'000.00
Velosolutions (staff, shuttle service, communication globales, price money,...)	CHF	210'000.00
OCM - Ass. pour organisation Championnats du monde Moutain Bike 2025 (paiement fee, sécurité, antidopage, live, communication, gestion de projet, développement durable, divers,..)	CHF	290'000.00
TOTAL	CHF	550'000.00

TOTAL CHARGES	CHF	912'500.00
----------------------	------------	-------------------



POSTULAT

INTRODUCTION

www.projuventute.ch

Une ville dans laquelle
les **enfants**
peuvent **jouer** et
se **déplacer** en
toute **sécurité**
est une **ville adaptée à tous**



LES ENFANTS À MONTHEY

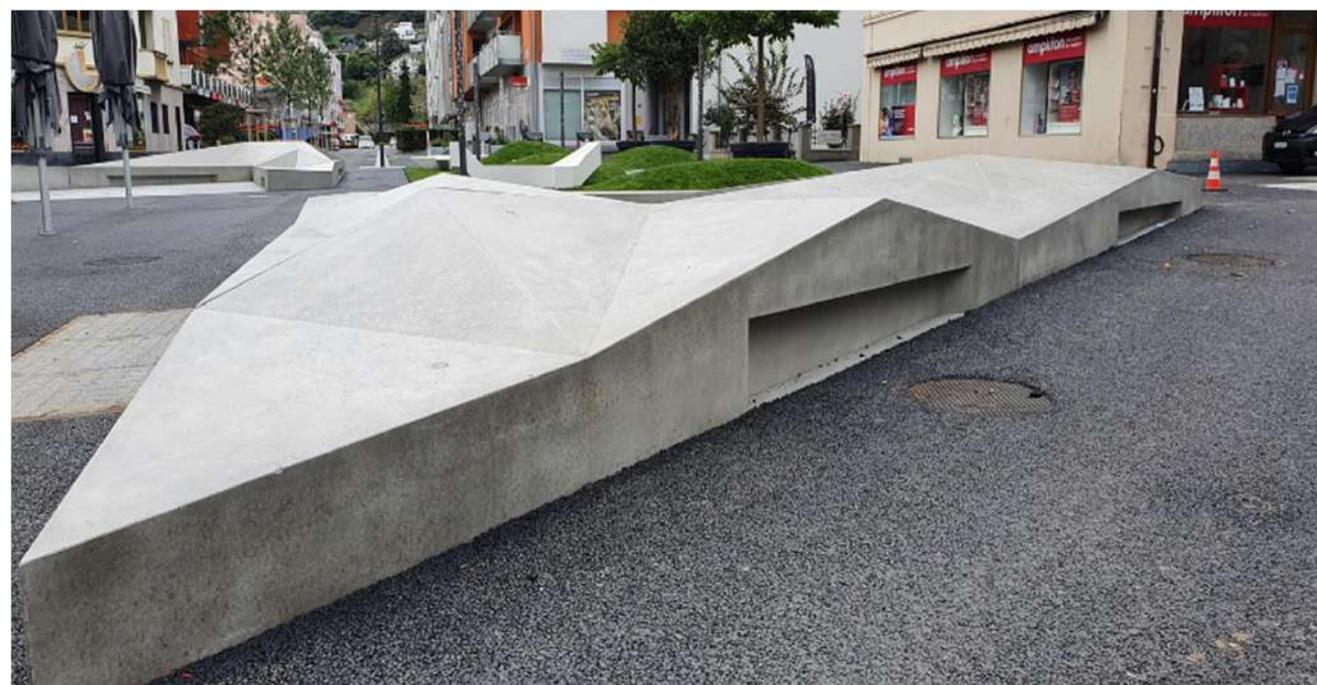
Des espaces de jeu libre

- ✓ Pour favoriser une appropriation ludique de l'espace.
- ✓ Pour rendre la nature urbaine accessible et jouable pour les enfants
- ✓ Pour encourager de manière ciblée les processus qui améliorent le degré d'adaptation aux enfants dans leur milieu de vie immédiat.

PLACE HELVETIA BERNE



PLACE DU COMTE VERT



CONVIVIALITÉ



Penser la ville en faveur des enfants, c'est remettre les usagers vulnérables au centre et contribuer à l'épanouissement de toute la communauté

AVANT - APRÈS PIAZZA DE L'AVENIR - MILANO



Sur les espaces publics **dans la ville**,
Des espaces de sports urbains et de loisirs

<https://rue-avenir.ch/themes/quartiers-sans-voitures/milan/piazze-aperte/>

RUE DU JEU DES ENFANTS / STRASBOURG



<https://www.rue89strasbourg.com/la-nouvelle-rue-du-jeu-des-enfants-pietonne-et-coloree-l-22546>

DES AMÉNAGEMENTS DIFFÉRENCIÉS SELON LES ÂGES

possibilités de jeux pour les enfants en bas âge
(0 à 6 ans),

d'âge moyen (6 à 12 ans)

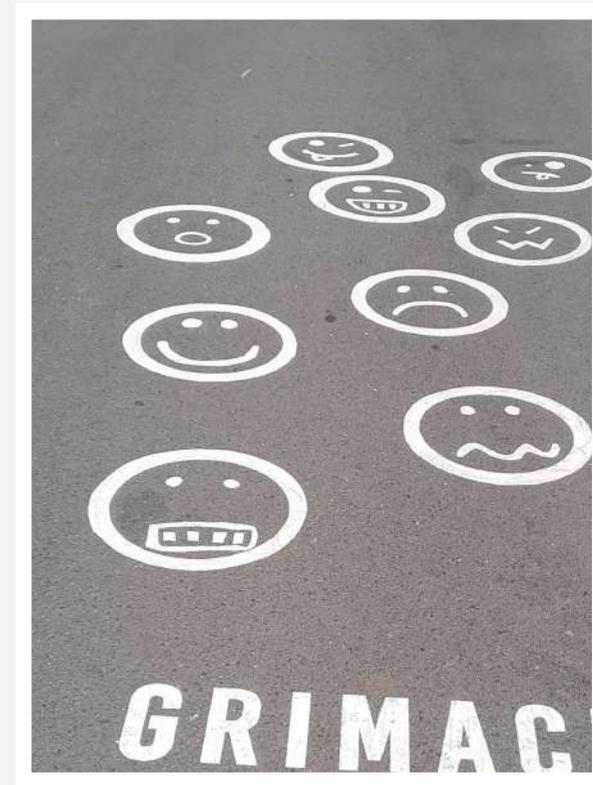
plus âgés (12 à 16 ans).

**Plus les enfants sont petits, plus ils
doivent disposer d'espaces à portée de
vue des habitations.**

PISTES



MARQUAGE



DES MODÈLES À EXPLORER

Le label de l'UNICEF

«Commune amie des enfants» (CAE)

<https://www.unicef.ch/fr/notre-travail/suisse-liechtenstein/commune-amie-des-enfants>

CONCLUSION

Plus de **verdure** et
de **couleurs** en
ville pour nos
enfants!



**MERCI DE VOTRE
ATTENTION !**

ation



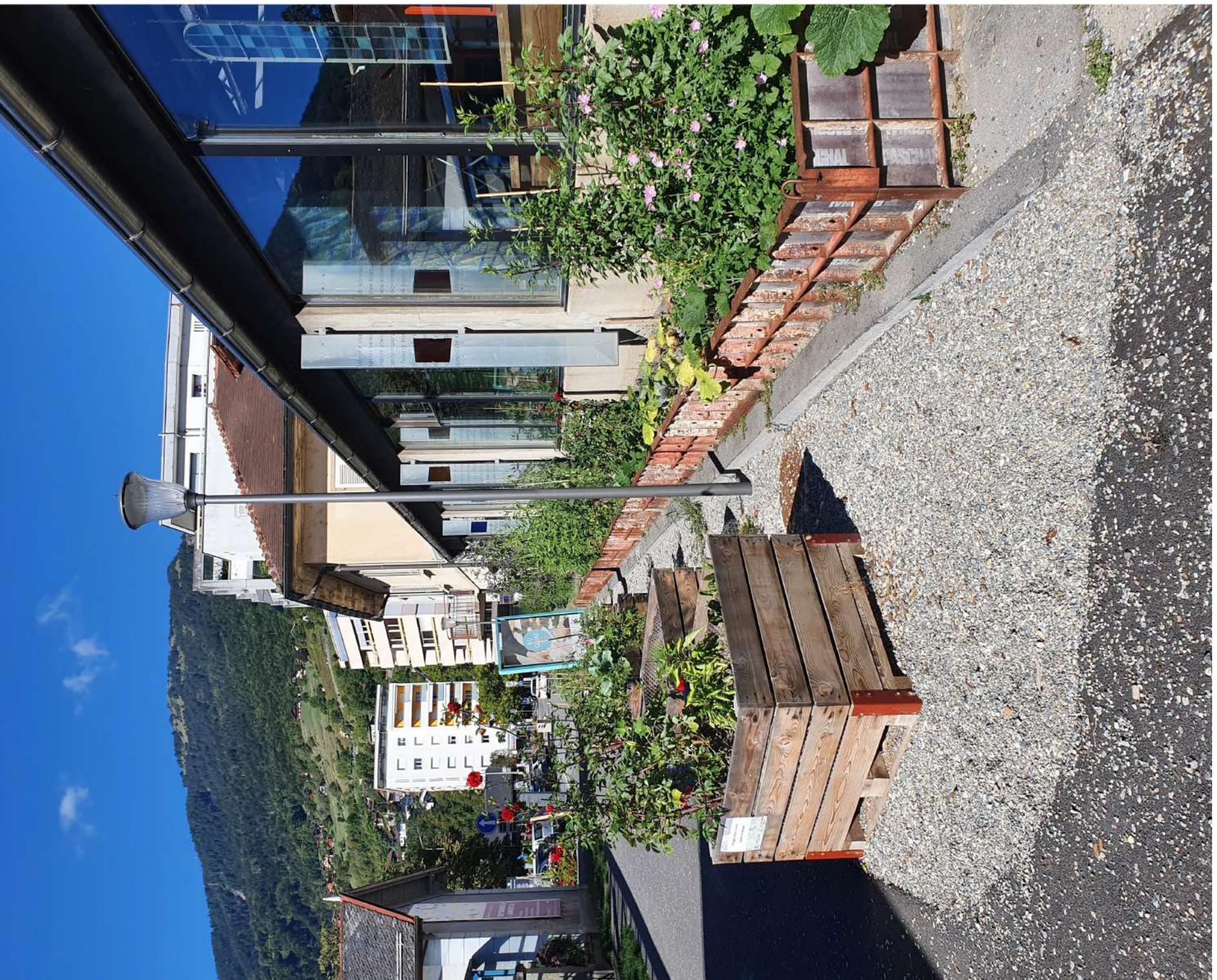
Merci de respecter le travail
de vos jardiniers.
Les bacs ne servent pas en
libre service.



Potager urbain cultivé
- Clément

FRANCKEY Urban Farming
@urban_farming
@urban_farming

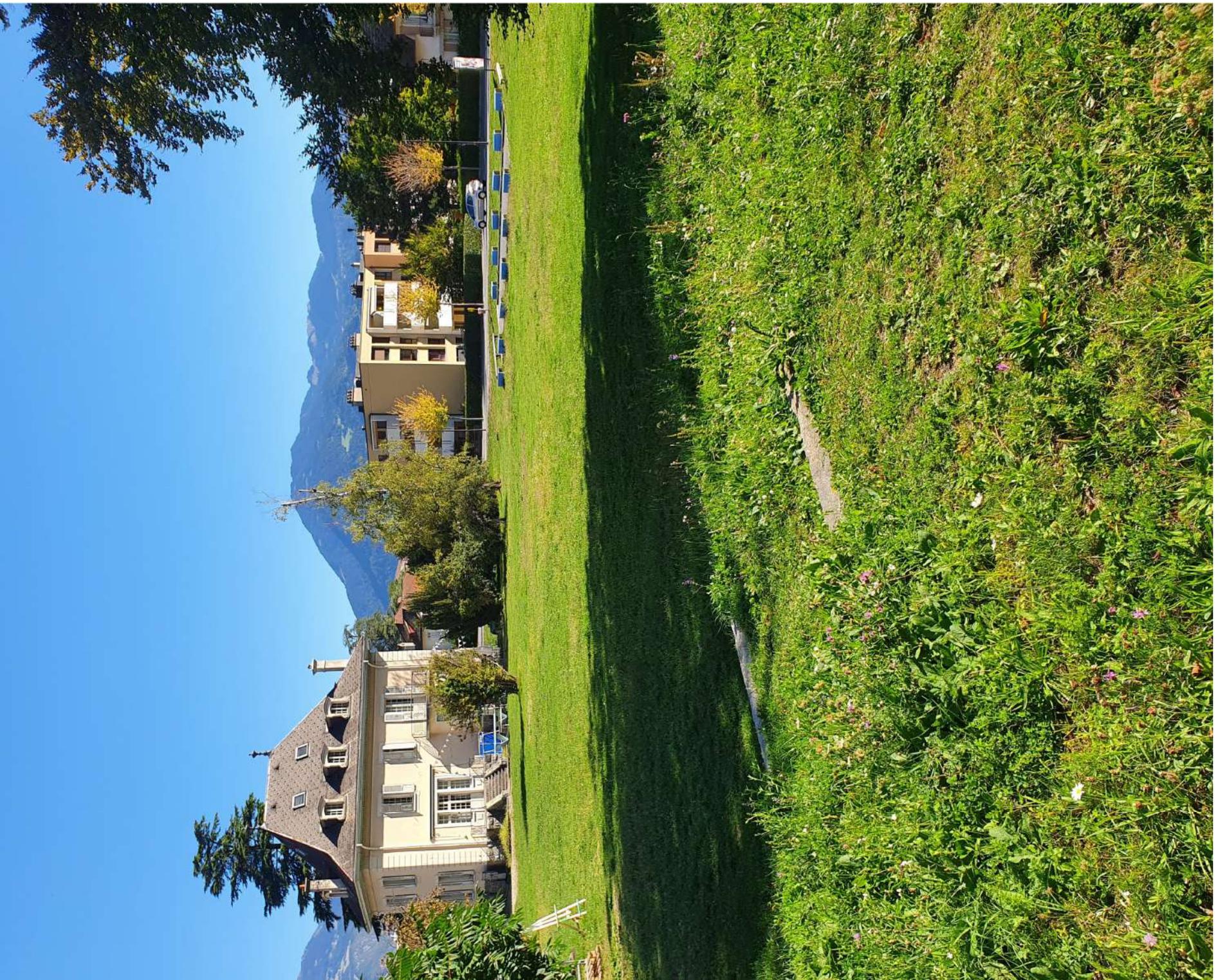














Monthey/Collombey - Plan directeur vélo

Présentation au Groupe Pro Vélo



Monthey, le 15.12.2021

Diagnostic du réseau mobilité douce actuel

1

Inventaire de l'offre en aménagements

- La **hiérarchie des réseaux routiers** : réseau cantonal, réseau communal principal (vitesse légale $\geq 50\text{km/h}$) et modéré (zones 30 et zones de rencontre).
- Les **infrastructures liées au vélo** : les itinéraires cyclables (bandes ou pistes cyclables, trottoirs autorisés aux vélos, les contre-sens cyclables autorisés et/ou marqués, les cheminements en site propre, etc.).
- Les **franchissements en site mixte ou propre** (maillage du réseau).
- Les **générateurs et zones génératrices** de déplacements (gares, centres scolaires, pôles sportifs, centres culturels, commerces, etc.).

2

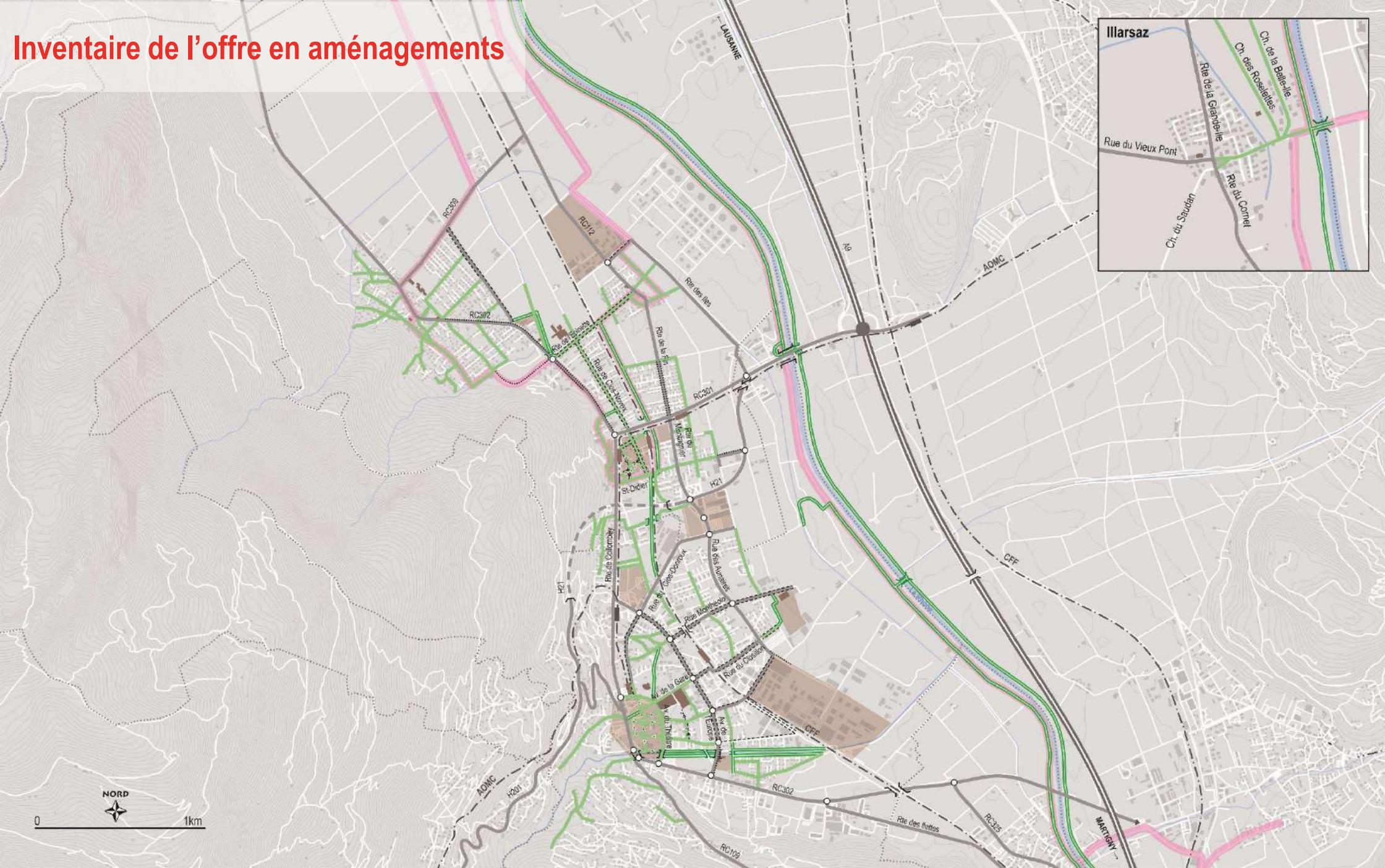
3

4

Inventaire de l'offre et demande en stationnement vélo

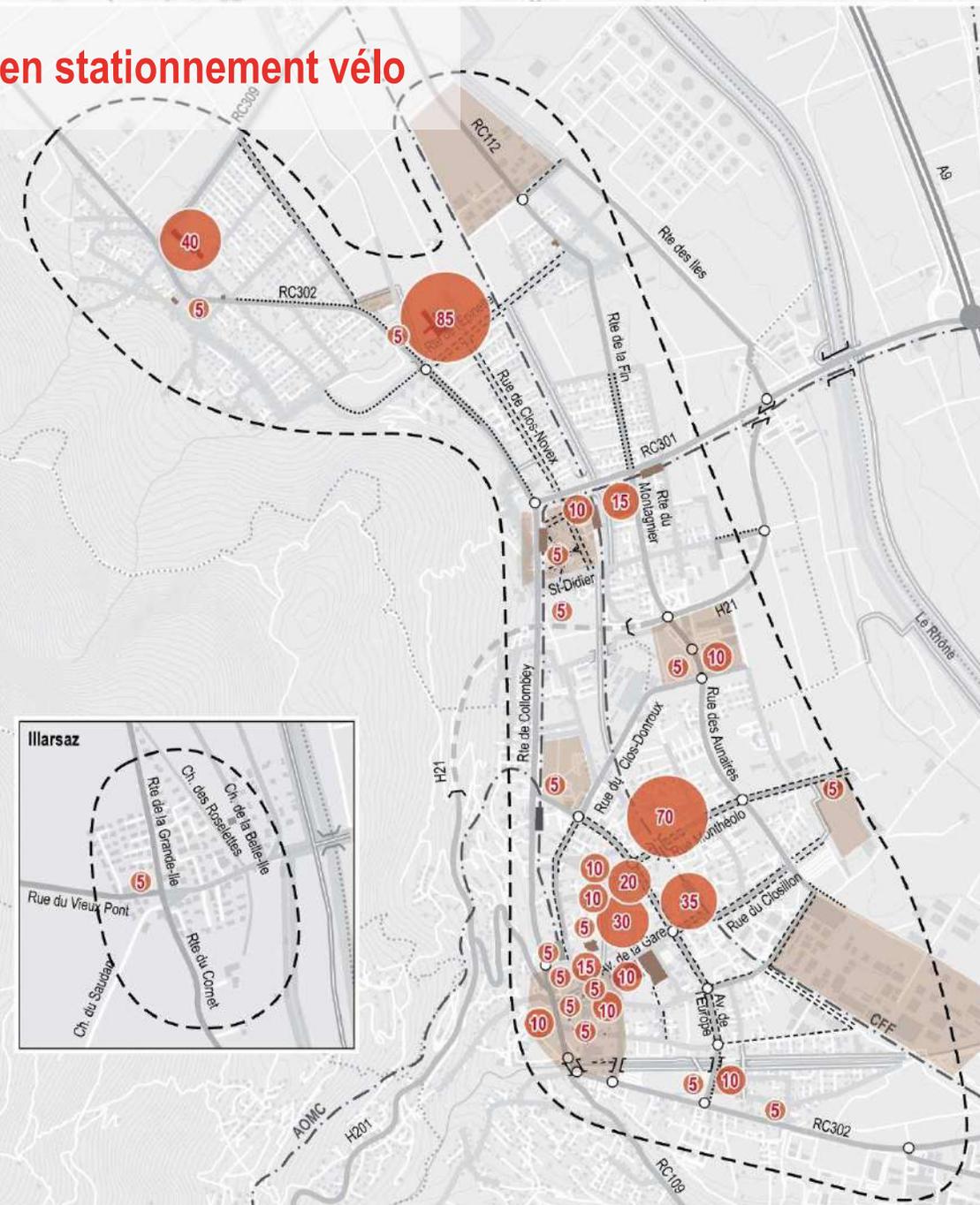
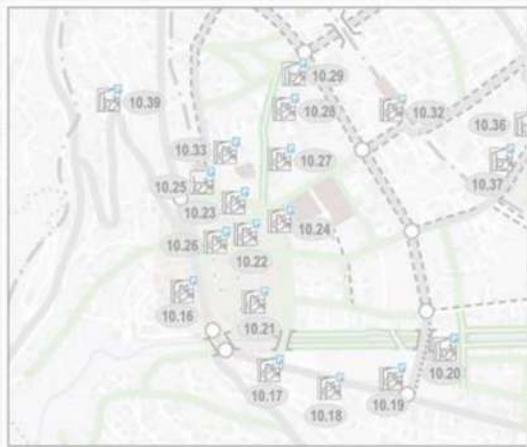
- **Localisation, nombre** d'emplacements et **typologie** du stationnement.
- **Taux de remplissage** (demande) pour un jour représentatif donné (enquête réalisée en septembre 2020).

Inventaire de l'offre en aménagements



- Légende:**
- Réseau autoroutier
 - Réseau cantonal / communal principal (≥ 50 km/h)
 - Réseau communal modéré (30/20 km/h)
 - Sens unique
 - Accès routier local (agricole, industriel, etc.)
 - Trottoir autorisé aux vélos sans séparation des trafics
 - Piste ou bande cyclable
 - Contre-sens cyclable (autorisé et/ou marqué au sol)
 - Chemin hors trafic
 - Franchissement routier / modes doux
 - Itinéraire national n°1 - Suisse à vélo (route du Rhône / Andermatt - Genève)
 - Itinéraire régional n°120 - Suisse à vélo (Tour du Haut-Lac)
 - Générateurs principaux
 - Zones génératrices principales

Inventaire de la demande en stationnement vélo



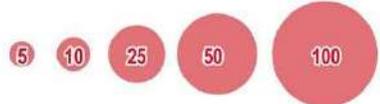
- Catalogue du stationnement vélo

Placement	Typologie actuelle	Dimensionnement actuel (places)
Centre de Collombey	Etriers de guidon	9
Parc du Rhône	Etriers de roue	15
Collombey-Centre	Arceaux	28
Aldi	Etriers de roue	6
Otto's	Etriers de roue	6
TPC Corbier	Etriers de guidon	9
Rue du Corbier	Etriers de roue	120
Centre CFF de Collombey	Barre latérale	6
Centre de Collombey-le-Grand	Etriers de guidon	9
École primaire des Perraires	Etriers de roue	150
École d'orientation des Perraires	Etriers de roue	230
Le parc des Plavaux	Etriers de roue	10
Parc de foot des Plavaux	Etriers de roue	18
École primaire de Muraz	Etriers de guidon	90

Légende:

Demande stationnement vélo sur domaine public/privé à usage public

- Réseau autoroutier
- Réseau cantonal / communal principal (≥ 50 km/h)
- Réseau communal modéré (30/20 km/h)
- Sens unique
- Accès routier local (agricole, industriel, etc.)
- Périphérie d'enquête
- Périphérie d'enquête
- Périphérie d'enquête
- Périphérie d'enquête



- Stationnement vélo
- Suivi de réalisation des mesures:
- Stationnement réalisé / standardisé (<2017)
- Stationnement à réaliser / standardiser (phase 1)
- Stationnement à réaliser / standardiser (phase 2)

Source : relevé Citec du 14/09/20 ; 8h30-11h30 et 13h30-16h ; arrondi à ±5 vélos

Diagnostic du réseau mobilité douce actuel

1 Faiblesses / points à améliorer

- 2
- 3
- 4
- **Discontinuité/interruption** de certains aménagements cyclables.
- **Absence d'aménagements cyclables « de qualité »** sur les axes à fort trafic.
- **Nombreux aménagements cyclables pas adaptés, « trompeurs »** et/ou ne **respectant pas les normes** (bandes cyclables en zone 30, trottoirs autorisés aux vélos, contre-sens cyclable trop étroit, marquage erroné, etc.).
- **Pas assez de franchissements** (et certains pas adaptés au vélo) du Rhône.
- **Cheminements modes doux** préférentiels pas toujours adaptés à **tous les types de vélos**.
- **Obstacles** pas forcément adaptés au passage d'un **vélo / vélo avec charrette**.
- Certains axes à favoriser pour le vélo (trafic faible, itinéraire direct) **pas encore modérés**.

Diagnostic du réseau mobilité douce actuel

Faiblesses / points à améliorer

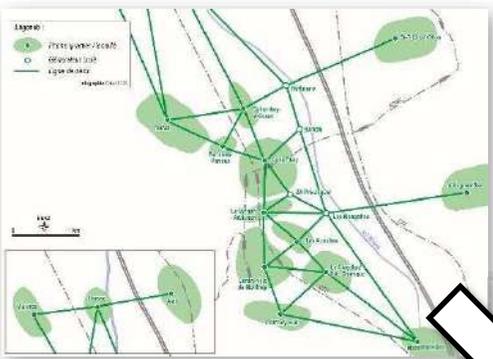
- 1
- 2
- 3
- 4



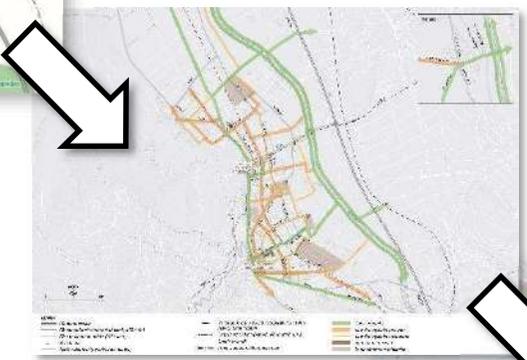
Plan directeur vélo

- 1
- 2
- 3
- 4

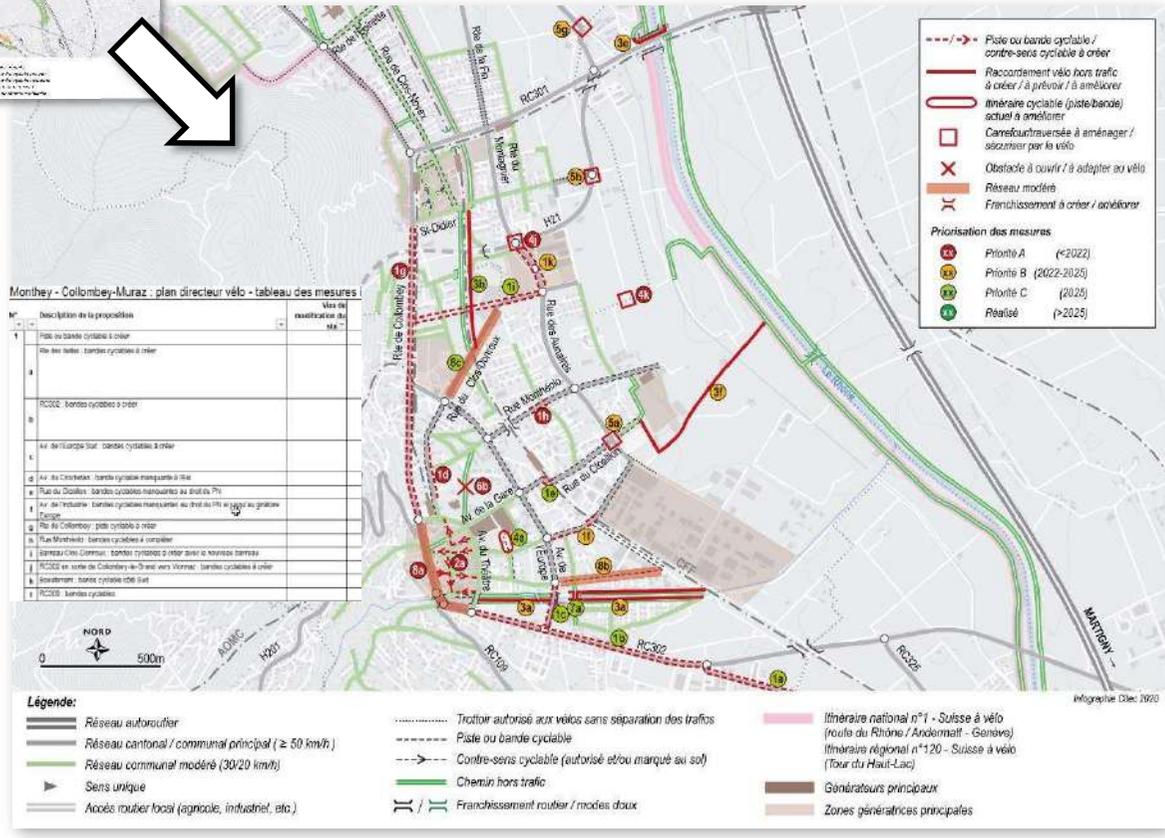
Solutions en mobilité



Lignes de désir structurantes



Vision directrice (itinéraires principaux)



Plan directeur vélo (mesures infrastructurelles)

Plan directeur vélo (mesures infrastructurelles)

1
2
3
4

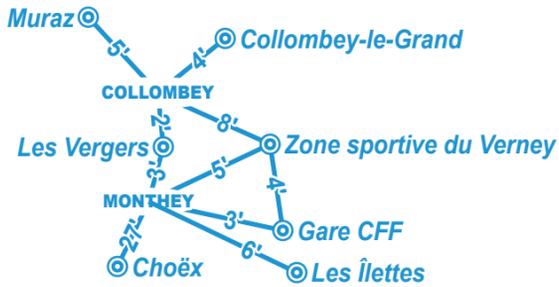
Solutions en mobilité

Monthey-Collombey – Plan directeur vélo (état février 2021)

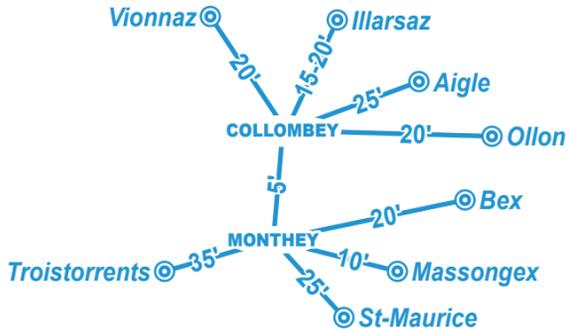
N°	Description de la proposition	Visa de modification du statut	Information / contrainte / difficulté	Acteurs à associer	Priorité	Etat d'avancement	Porteur(s)	Délai (etu, apv)
1	Piste ou bande cyclable à créer							
a	Rte des Ilettes : bandes/pistes cyclables à créer ou améliorer		A coordonner avec mesure 1b)	Monthey, Massongex SDM	Priorité B (moyen terme)		SDM	
b	RC302 : bandes/pistes cyclables à créer ou améliorer		A coordonner avec mesures 1a) et 8a) A coordonner avec mesure PA2-PA3	Monthey AggloChablais	Priorité C (long terme)		SDM	
c	Av. de l'Europe Sud/Nord : bandes/pistes cyclables à créer		A coordonner avec PA4 (mesure P.MD.A.4)	SDM	Priorité C (long terme)		Monthey	
d	Av. du Crochetan : bande cyclable manquante à l'Est		A coordonner avec PA4 pour long terme (mesure P.MD.B.5)		Priorité A (court terme)		Monthey	
e	Rue du Closillon : bandes cyclables manquantes au droit du passage à niveau		A coordonner nécessité avec futur passage sous-voies	CFF	Priorité C (long terme)		Monthey	
f	Av. de l'Industrie : bandes cyclables manquantes au droit du passage à niveau et jusqu'au giratoire avec l'Av. de l'Europe			CFF	Priorité B (moyen terme)		Monthey	
g	Av. de France / rue des Dents-du-Midi (RC302) : bandes/pistes cyclables à créer à court terme, voie verte à moyen terme		A coordonner avec mesures 8a) et 8d) A coordonner avec PA4 pour long terme (mesure VSR.1)	Monthey Collombey-Muraz AggloChablais	Priorité A pour mesure court terme Priorité C pour mesure long terme		SDM	
h	Rue Monthéolo : bandes cyclables à compléter				Priorité A (court terme)		Monthey	
i	Barreau Clos-Dorroux : bandes/pistes cyclables à créer avec le nouveau barreau		A coordonner avec mesure 1h)	SDM TPC	Priorité C (long terme)		Monthey	
j	Rte de la Fontaine : bandes/pistes cyclables à créer		A coordonner avec mesure 5h)	Collombey-Muraz	Priorité C (long terme)		SDM	
k	Rte du Montagnier : bandes/pistes cyclables à créer (aménagement final à étudier dans le détail vu les contraintes)		A coordonner avec mesure 1i) et 4j)		Priorité B (moyen terme)		Collombey-Muraz	
2	Généralisation / amélioration des contre-sens cyclables							
a	Centre-Ville de Monthey : sens uniques à autoriser/adapter aux vélos en contre sens				Priorité A (court terme)		Monthey	

Méto Minuto

Les principaux quartiers



Les villages voisins

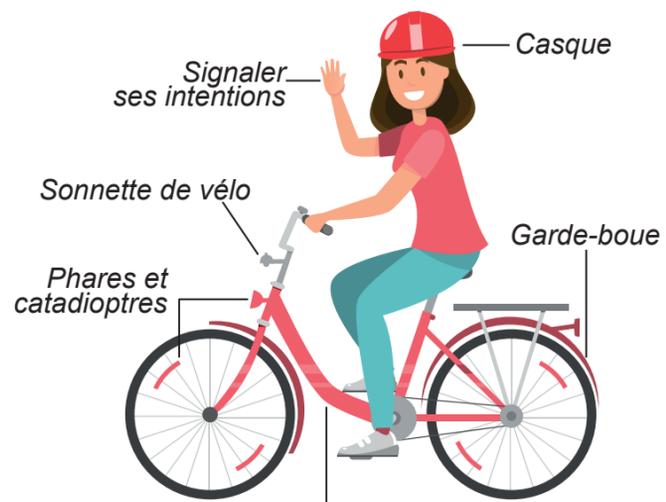


Le vélo c'est



bon pour l'environnement !

Équipement adéquat



Vélo bien entretenu

Conseils de sécurité

ZONE 30



- Le vélo est considéré comme un véhicule standard et ne dispose d'aucun aménagement cyclable (les contre-sens cyclables exceptés). Le principe de mixité est de mise.
- Le vélo, tout comme le véhicule motorisé, a la priorité sur les piétons. Ces derniers peuvent traverser partout mais n'ont pas la priorité.
- La priorité de droite est de mise aux carrefours.

ZONE DE RENCONTRE

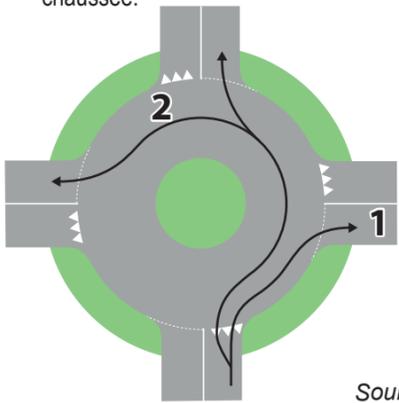


- Le piéton est prioritaire sur le vélo, ce dernier étant assimilé à un véhicule standard.
- Le cycliste doit ainsi adapter sa vitesse et ne pas dépasser les 20km/h.
- La priorité de droite est de mise aux carrefours.

GIRATOIRE

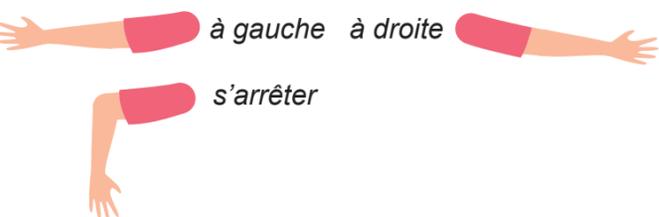


- Cas n°1** : le cycliste qui quitte le giratoire à la première sortie doit se tenir sur la droite de la chaussée (en respectant la distance de sécurité).
- Cas n°2** : le cycliste qui quitte le giratoire à l'une des sorties suivantes doit circuler au milieu de la chaussée.

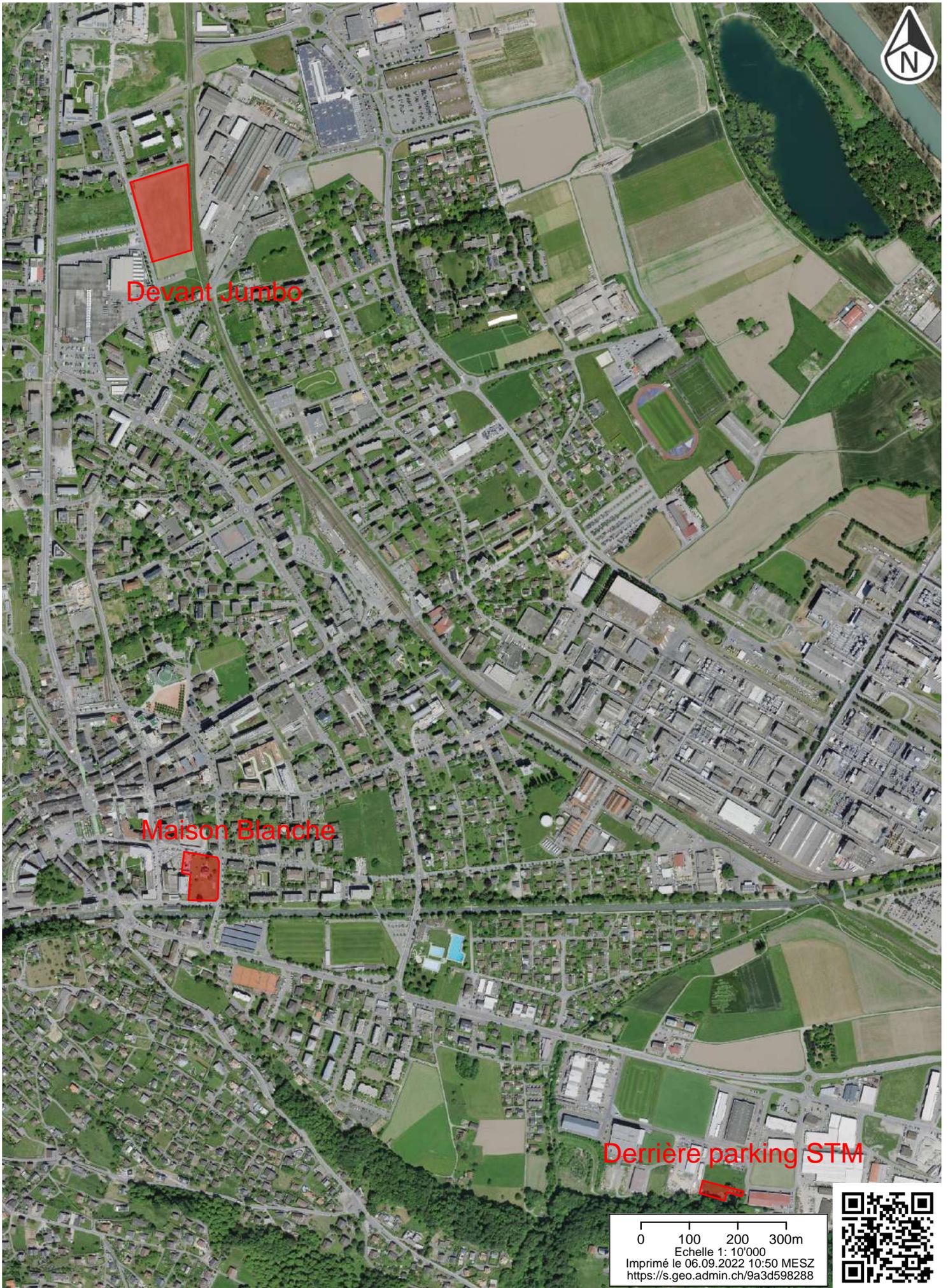


Source : bpa.ch

INDIQUER SA DIRECTION EN VÉLO



Itinéraire cyclable recommandé
Itinéraires de la Route du Rhône et parcours locaux
Stationnement vélo



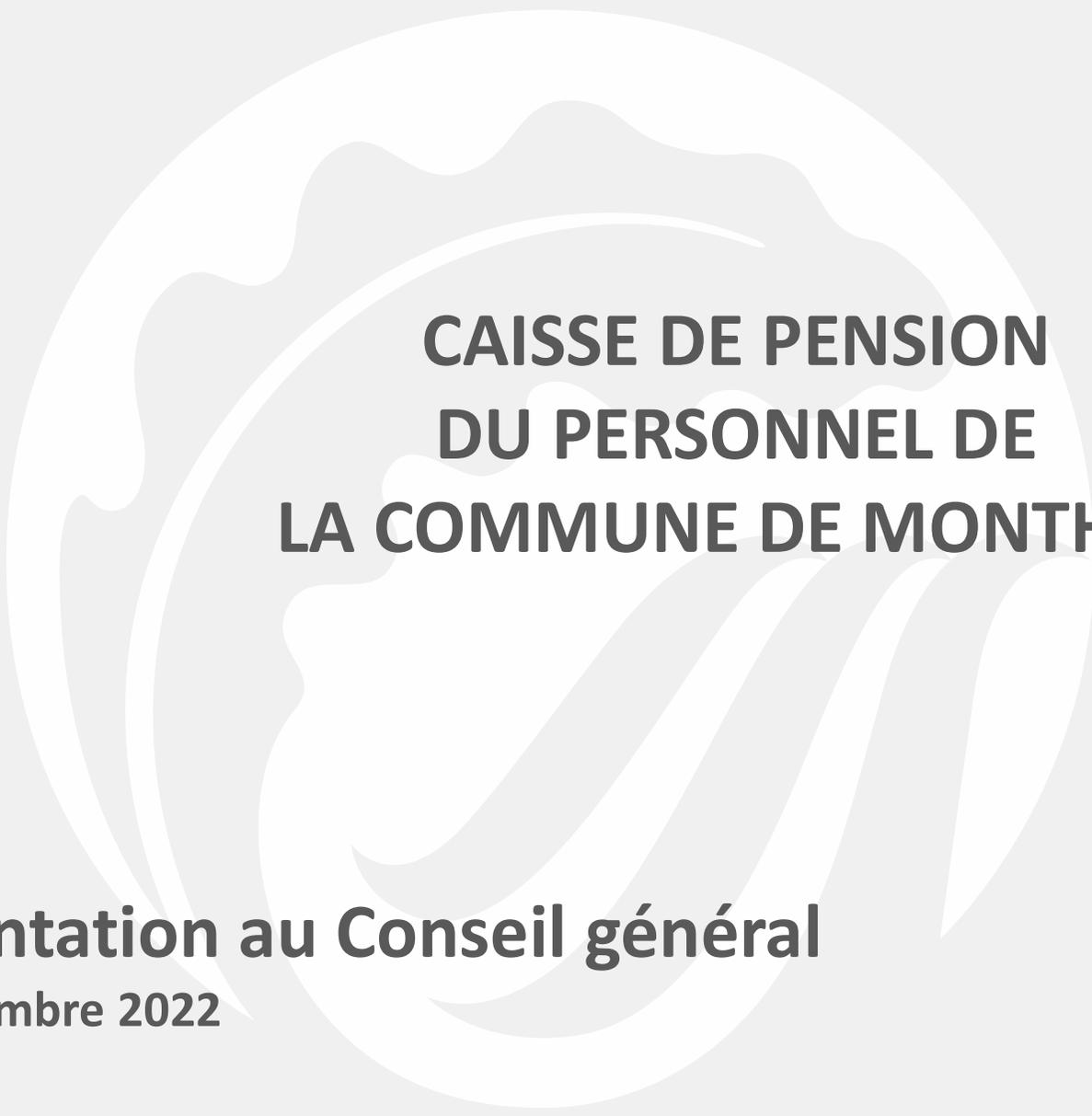
Devant Jumbo

Maison Blanche

Derrière parking STM

0 100 200 300m
Echelle 1: 10'000
Imprimé le 06.09.2022 10:50 MESZ
<https://s.geo.admin.ch/9a3d598288>



The logo of the Commune de Monthey is a large, light gray circular emblem. It features a stylized mountain range at the top and a large, flowing, abstract shape below, possibly representing a river or a specific geographical feature. The text is centered within this emblem.

**CAISSE DE PENSION
DU PERSONNEL DE
LA COMMUNE DE MONTHEY**

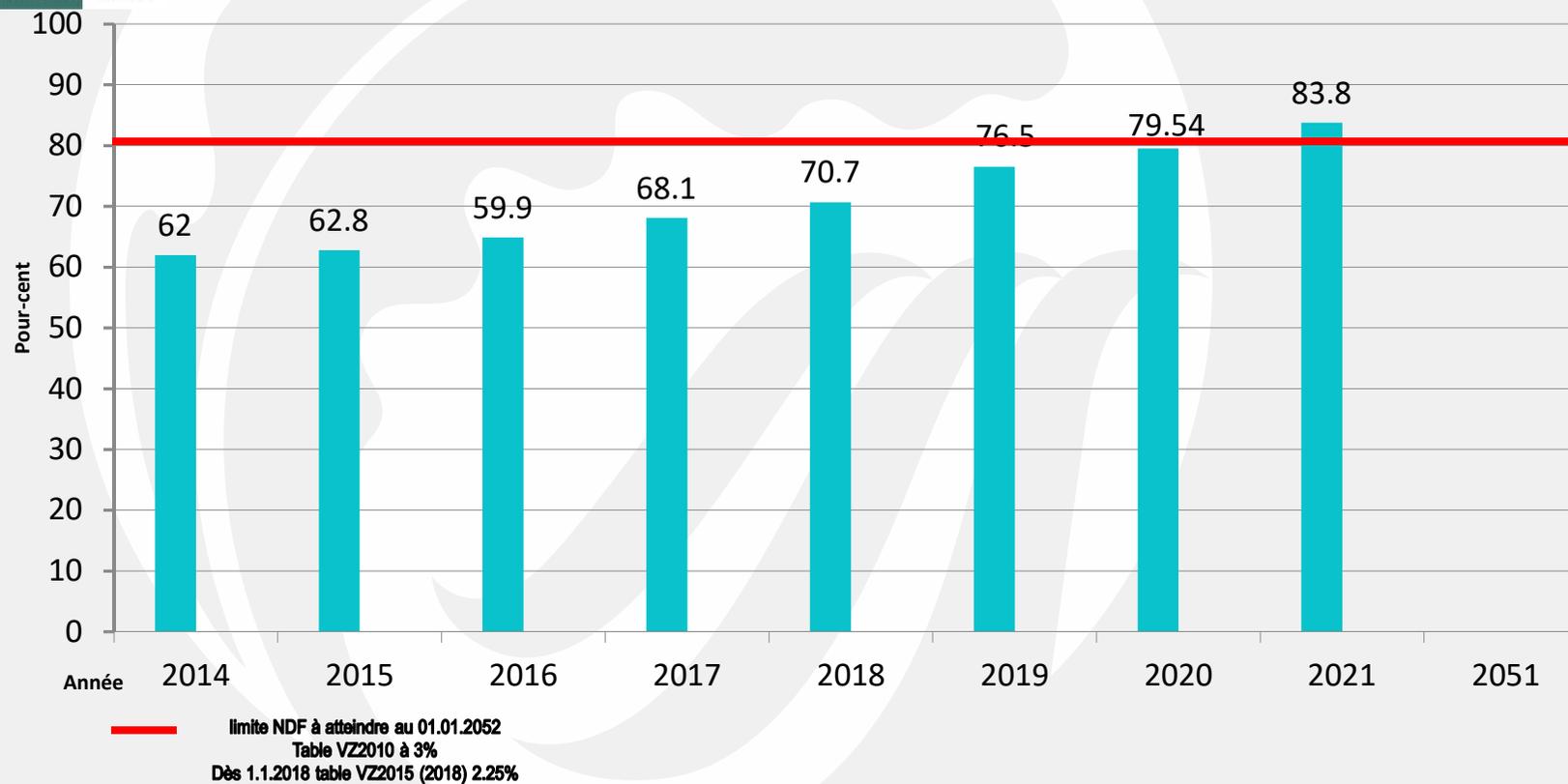
Présentation au Conseil général

12 septembre 2022

Evolution du taux de couverture dès 2014



Evolution du degré de couverture au 31 décembre



Evolution du taux de rendement dès 2012



Evolution des taux de rendement au 31 décembre

